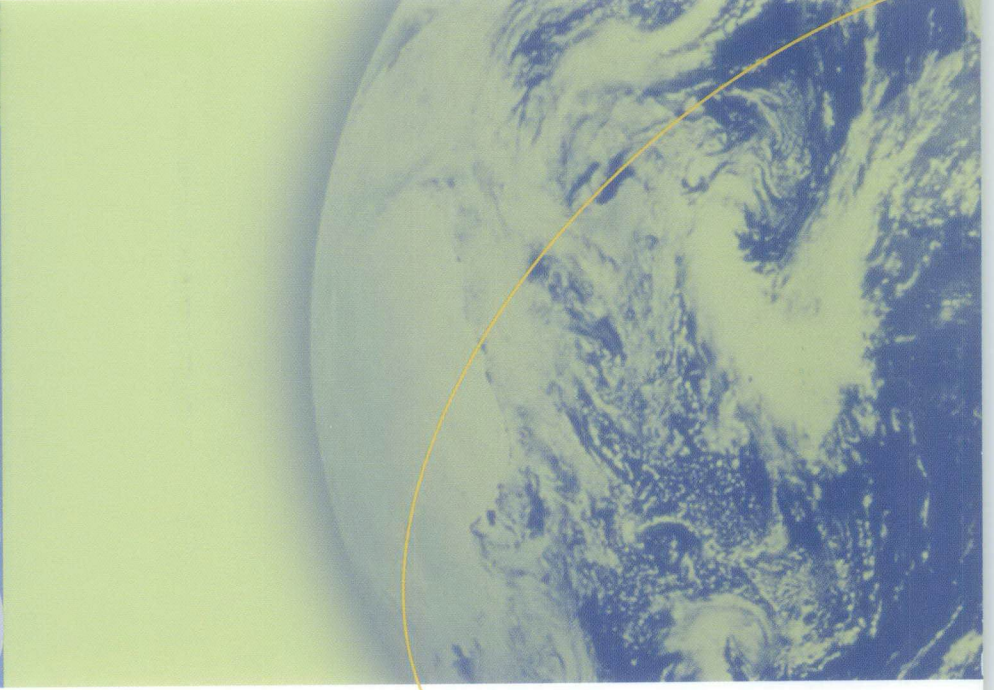
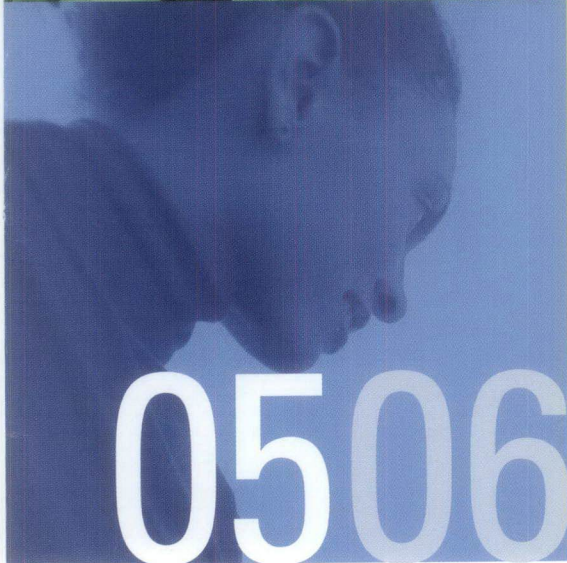


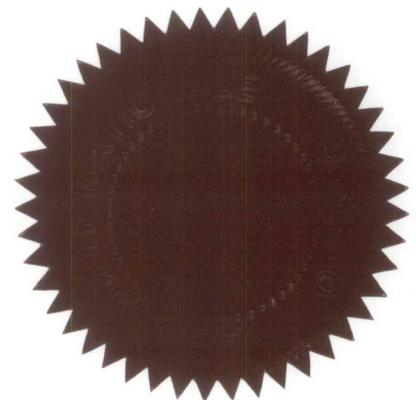
ASSEMBLÉE NATIONALE

№ 793-20061209

RAPPORT ANNUEL



Ordre  
des ingénieurs  
du Québec



---

Québec, juin 2006  
Monsieur Michel Bissonnet  
Président de l'Assemblée nationale  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le 32<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le ministre de la Justice et Procureur général  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

*Original signé*

Yvon Marcoux

---

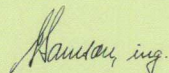
Montréal, juin 2006  
Maître Yvon Marcoux  
Ministre de la Justice et Procureur général  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre délégué responsable de l'application des lois professionnelles, le 32<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Le président,



Gaétan Samson, ing.

---

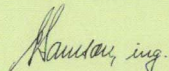
Montréal, juin 2006  
Maître Gaétan Lemoyne  
Président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre le 32<sup>e</sup> rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2006.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,



Gaétan Samson, ing.

# Vision

L'Ordre des ingénieurs du Québec (fondé en 1920)

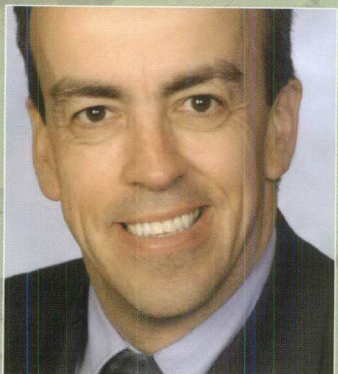
est le phare d'une profession reconnue et respectée de tous.

## SOMMAIRE

4	Rapport du président
6	Bureau du syndic
6	Comité de discipline
7	Bureau de l'ombudsman
8	Structure organisationnelle
9	Activités du Comité administratif
10	85 <sup>e</sup> Bureau
11	Activités du Bureau
12	Rapport du secrétaire et directeur général
13	Faits saillants 2005-2006
14	Services juridiques
14	Comité de révision
14	Activités de conciliation
14	Activités liées à l'inscription au tableau
15	Personnel du Secrétariat
16	Sections régionales
17	Comités et groupes de travail
24	Affaires professionnelles
36	Communications et Affaires publiques
39	Administration-Finances
41	Rapport des vérificateurs et états financiers

## Mission

L'Ordre a comme mission d'assurer la protection du public en contrôlant l'exercice de la profession dans le cadre des lois constitutives de l'Ordre et de mettre la profession au service de l'intérêt du public.



Gaétan Samson, ing.

L'année qui s'achève a été, pour moi, extrêmement stimulante. J'ai entamé ce mandat à la présidence de l'Ordre avec la ferme volonté de contribuer à la modernisation de notre organisation et d'étendre ce mouvement à toute la profession qui nous unit. Le devenir de l'Ordre et de la profession, à moyen et à long termes, dans l'optique de la protection du public, m'importe au plus haut point.

L'Ordre se veut le phare d'une profession reconnue et respectée de tous. Pour se rapprocher de cette vision, le Bureau a décidé de mener un nouvel exercice de planification stratégique, le dernier remontant à 2001. En effet, l'Ordre et la profession doivent faire face à de nouveaux défis, tant présents qu'à prévoir. Une nouvelle planification stratégique devra pouvoir définir les orientations de l'Ordre, de même qu'établir des stratégies et des pistes d'action. Ainsi, la modernisation de l'Ordre, enclenchée avec détermination par mon prédécesseur, se poursuit. Des programmes sont en cours, notamment celui de la mise à niveau de l'organisation incluant l'étude du climat organisationnel et le Plan directeur informatique. À cet égard, je me dois de souligner l'un des plus importants efforts de modernisation et d'amélioration des services aux membres, découlant de la refonte de notre site Web et de la mise en place synchronisée d'un extranet.

Je pense au nouveau service d'inscription et de paiement en ligne offert aux membres lors de la campagne 2006-2007. Un tel changement représente bien sûr des enjeux importants, aussi bien sur le plan de la sécurité informatique que sur le plan organisationnel. L'Ordre s'est doté d'une politique sur la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques. Sur le plan organisationnel, nous avons pris toutes les précautions nécessaires pour que la mise en œuvre de ce projet se déploie sans anicroches. L'inscription en ligne est, en effet, une étape de la nécessaire modernisation des systèmes, qui doit en outre s'arrimer au fichier des membres, au système comptable et aux procédures réglementaires.

Toute la structure organisationnelle de l'Ordre a contribué à l'implantation de cette nouveauté; les responsables des Sections régionales de l'Ordre ont assuré leur collaboration pour mieux informer les membres et répondre aux questions.

Un autre point essentiel est celui de la refonte de la Loi sur les ingénieurs. Comme on le sait, ce projet est sous la gouverne de l'Office des professions du Québec (OPQ) qui a formé un groupe d'experts présidé par M. l'ingénieur Pierre Delisle. Au cours de l'automne 2006, l'Ordre et les ingénieurs devraient pouvoir commenter un projet de révision de la loi qui régit notre profession.

Une partie très importante de la mission de l'Ordre est le contrôle de la compétence de ses membres. Du succès de cette activité dépend la protection du public, tout comme la crédibilité de l'Ordre et la notoriété de la profession d'ingénieur. L'Ordre exerce ce contrôle principalement au moyen de l'inspection professionnelle et des enquêtes particulières. Un groupe de travail mis sur pied à l'occasion d'un colloque tenu en 2004 devrait proposer à terme une nouvelle politique concernant les activités d'inspection professionnelle.

Une autre façon de protéger le public tient à l'ingénieur lui-même, dans la mesure où ce dernier prend la place qui lui revient. Je m'explique. L'ingénieur doit s'impliquer dès la première étape d'un projet, lorsqu'est choisi le mode de réalisation et déterminé les budgets et les échéanciers. Les décideurs n'ont généralement pas la compétence technique suffisante pour apprécier les risques d'un mauvais financement, d'un échéancier trop serré ou d'un mode de réalisation inadéquat. C'est à l'ingénieur d'informer, d'expliquer et de convaincre. Si, parfois, les ingénieurs doivent endosser la responsabilité de certains succès, ils doivent aussi revendiquer leur rôle dans les expériences réussies : les milliers d'ouvrages et de réalisations d'ingénierie qui font notre quotidien profitent à toute la population, dans toutes les étapes de la vie quotidienne. Il y a autant de raisons d'être fiers qu'il y a d'ingénieurs au Québec!

Je tiens également à souligner l'aboutissement de la cause qui a opposé l'Ordre à la multinationale Microsoft. La décision de la Cour supérieure du Québec confirme que le titre « ingénieur » est réservé aux membres de l'Ordre.

Citoyens informés, les ingénieurs doivent prendre part au débat public sur les choix politiques et économiques. L'intervention de l'Ordre dans le dossier sur le mode de sélection des services d'ingénierie va dans le sens de l'intérêt du public. Le sondage que nous avons réalisé auprès des ingénieurs et des donneurs d'ordres confirme le bien-fondé des recommandations de l'Ordre, à l'effet que la qualité doit avoir autant d'importance que le prix dans l'attribution d'un contrat.

Par ailleurs, en ce qui a trait à la problématique des changements climatiques, nous estimons que le manque de connaissances complètes et exhaustives ne doit pas empêcher les ingénieurs d'agir et d'être proactifs. Ils doivent, dans la mesure du possible, concevoir des outils et mettre en place des modes d'intervention qui pourront être raffinés au fil des événements, en tenant compte de l'évolution des connaissances. Il s'agit, de par la loi, d'une responsabilité qui leur incombe. Il nous appartient de faire preuve de leadership dans ce domaine, et dans plusieurs autres.

Je suis profondément convaincu que l'action concertée et responsable de tous les ingénieurs et de l'Ordre est la meilleure garantie pour inspirer fierté et respect.

Je remercie mes collègues administrateurs, les membres du personnel de l'Ordre ainsi que tous les bénévoles œuvrant au sein de nos nombreux comités et des Sections régionales de contribuer à l'accomplissement de notre mandat, ainsi qu'au rayonnement de la profession d'ingénieur et de l'Ordre.

*Randall, ing.*

## Bureau du syndic

En vertu de l'article 122 du Code des professions, le principal mandat du syndic consiste à veiller à ce que les membres respectent la Loi sur les ingénieurs, ainsi que tous les règlements adoptés conformément à celle-ci. Il doit notamment veiller à ce que les dispositions du Code de déontologie des ingénieurs ou du Code des professions soient respectées par les membres de l'Ordre. En effet, l'ingénieur est assujéti à plusieurs responsabilités professionnelles, envers le public, son client et sa profession. Le syndic est chargé, en vertu du Code des professions, de contrôler cet aspect de la pratique du génie.

Les activités du Bureau du syndic s'orientent suivant trois volets : enquêter, informer et prévenir. En matière de contrôle, le syndic ou l'un des syndics adjoints enquête sur des allégations d'inconduite professionnelle pour vérifier le bien-fondé des faits et, advenant infraction, porter plainte et faire les représentations appropriées avec preuves à l'appui devant le Comité de discipline et le Tribunal des professions. Le personnel du Bureau du syndic fournit de l'information aux ingénieurs, à leurs clients ou employeurs, ainsi qu'au public en général, sur les exigences réglementaires et professionnelles de l'exercice de la profession. Le volet prévention auprès des membres et des futurs membres se traduit par des conseils, des avis, des cours et des articles portant sur la déontologie publiés dans la revue *PLAN*.

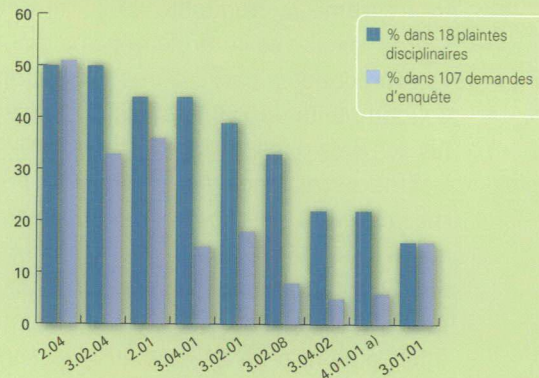
Précisons que la compétence du syndic ou d'un syndic adjoint ne s'exerce que sur les membres. Le syndic peut enquêter lorsque, après avoir reçu une demande ou une information, il a des raisons de croire qu'un ingénieur a commis une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou à tout règlement adopté en vertu d'une de ces lois, notamment au Code de déontologie des ingénieurs. Le syndic et les syndics adjoints prêtent le serment de discrétion par lequel ils s'engagent à ne révéler ou faire connaître, sans y être autorisés par la loi, aucune information dont ils auront eu connaissance dans l'exercice de leur charge.

Au terme de son enquête, le syndic ou l'un de ses adjoints décide, en toute autonomie et indépendance, sur la base de son jugement et de ses convictions personnelles, de ses connaissances de l'exercice de la profession, de la jurisprudence et de l'intérêt de la profession et du public, s'il y a lieu ou non de déposer une plainte contre un ingénieur devant le Comité de discipline de l'Ordre. S'il a des motifs raisonnables de croire que l'exercice de la profession par l'ingénieur ou sa compétence doit faire l'objet, selon le cas, d'une vérification ou d'une enquête, il peut aussi décider d'informer le Comité d'inspection professionnelle.

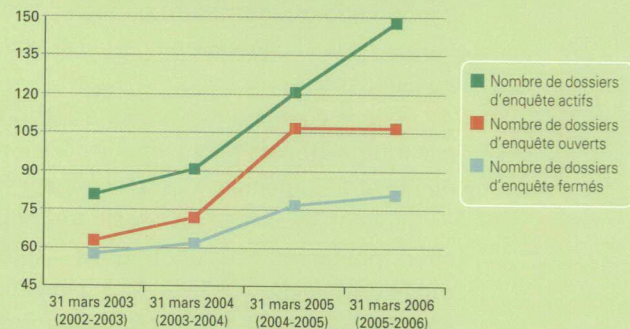
### Bilan des activités du Bureau du syndic du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006

Dossiers d'enquête actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2005	121
Dossiers d'enquête ouverts	107
Dossiers d'enquête fermés	81
Durée moyenne d'une enquête (en mois)	16
Dossiers d'enquête ayant donné lieu au dépôt d'une plainte devant le Comité de discipline	18
Dossiers d'enquête actifs au 31 mars 2006	147
Appels et demandes de renseignements	1 045

### Fréquence des articles du Code de déontologie invoqués dans les demandes d'enquête reçues et les plaintes disciplinaires déposées durant l'année 2005-2006



### Évolution des dossiers d'enquête



## Comité de discipline

Le Comité de discipline, constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, est saisi de toute plainte formulée contre un ingénieur pour une infraction au Code des professions, à la Loi sur les ingénieurs ou aux règlements adoptés conformément à ces lois.

Le Comité de discipline est formé d'un président, avocat désigné par le gouvernement, et de 18 ingénieurs nommés par le Bureau. Le Comité siège en division de trois membres, soit le président et deux ingénieurs.

### Plaintes

Au cours de l'exercice 2005-2006, le Comité de discipline a été saisi, en plus des 33 plaintes introduites durant les exercices antérieurs, de 18 nouvelles plaintes, totalisant 433 chefs d'accusation. Ces nouvelles plaintes proviennent du syndic ou de l'un de ses adjoints.

En fin d'exercice, 35 dossiers sont toujours à l'étude ; ils se répartissent comme suit : 14 en attente d'une décision du Comité ; 10 en attente d'être entendus par le Comité et 5 par le Tribunal des professions ; 1 en révision judiciaire

devant la Cour supérieure ; 1 en permission d'en appeler devant la Cour d'appel ; les 4 derniers sont en attente de l'expiration des délais d'appel.

### Nature des infractions reprochées dans les 51 plaintes

	Nombre total de chefs d'accusation	Déclaration de culpabilité	Retrait	Acquittement	Arrêt des procédures	À traiter
Droits et obligations envers le public [art. 2.01 et 2.04 du Code de déontologie des ingénieurs]	132	69	3	15	--	45
Droits et obligations envers le client [art. 3.01.01, 3.01.03, 3.02.01, 3.02.02, 3.02.03, 3.02.04, 3.02.07, 3.02.08, 3.02.10, 3.03.01, 3.04.01, 3.04.02, 3.05.03 et 3.08.03 du Code de déontologie des ingénieurs]	183	62	11	14	7	89
Droits et obligations envers la profession [art. 4.01.01 a) et f), 4.02.02 et 4.02.03 a), b) et c) du Code de déontologie des ingénieurs]	22	10	--	2	--	10
Obligations relatives à la publicité et à la représentation professionnelles ainsi qu'au nom des sociétés d'ingénieurs [art. 5.01.01, 5.01.02, 5.01.05 du Code de déontologie des ingénieurs]	7	3	4	--	--	--
Divers [art. 2.01 a) et c), 2.03 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des ingénieurs ; art. 39 du Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les assemblées générales de l'Ordre des ingénieurs du Québec ; art. 7 et 10 du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec ; art. 3 et 8 du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec ; art. 4 de la Loi sur les ingénieurs ; art. 4.05 du Règlement sur les stages de perfectionnement des ingénieurs, ainsi que les art. 59.2, 60, 60.1, 60.3, 114 et 192 du Code des professions]	89	25	3	12	--	49
<b>TOTAL</b>	<b>433</b>	<b>169</b>	<b>21</b>	<b>43</b>	<b>7</b>	<b>193</b>

### Bilan des activités

Dossiers actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2005 (début d'exercice)	33
Dossiers ouverts pendant l'exercice	18
Dossiers traités pendant l'exercice	51
Dossiers fermés pendant l'exercice	16
Dossiers actifs au 31 mars 2006 (fin d'exercice)	35

### Décisions

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005, 16 dossiers ont été fermés, dont 11 ont fait l'objet d'un plaidoyer de culpabilité auprès du Comité. Il est important de souligner qu'au cours de cette période, le Comité a rendu 31 décisions : 2 sur des points préliminaires, 9 sur la culpabilité et 20 sur la sanction.

### Sanctions imposées à l'endroit des 16 ingénieurs\* (dossiers fermés)

Radiation temporaire (variant de 15 jours à 3 mois)	16
Révocation du permis d'exercice	3
Amende de plus de 600 \$ (variant de 900 \$ à 5 000 \$)	22
Amende minimale (600 \$)	9
Réprimande	14

\* Un membre peut faire l'objet de plus d'une sanction.

## Bureau de l'ombudsman

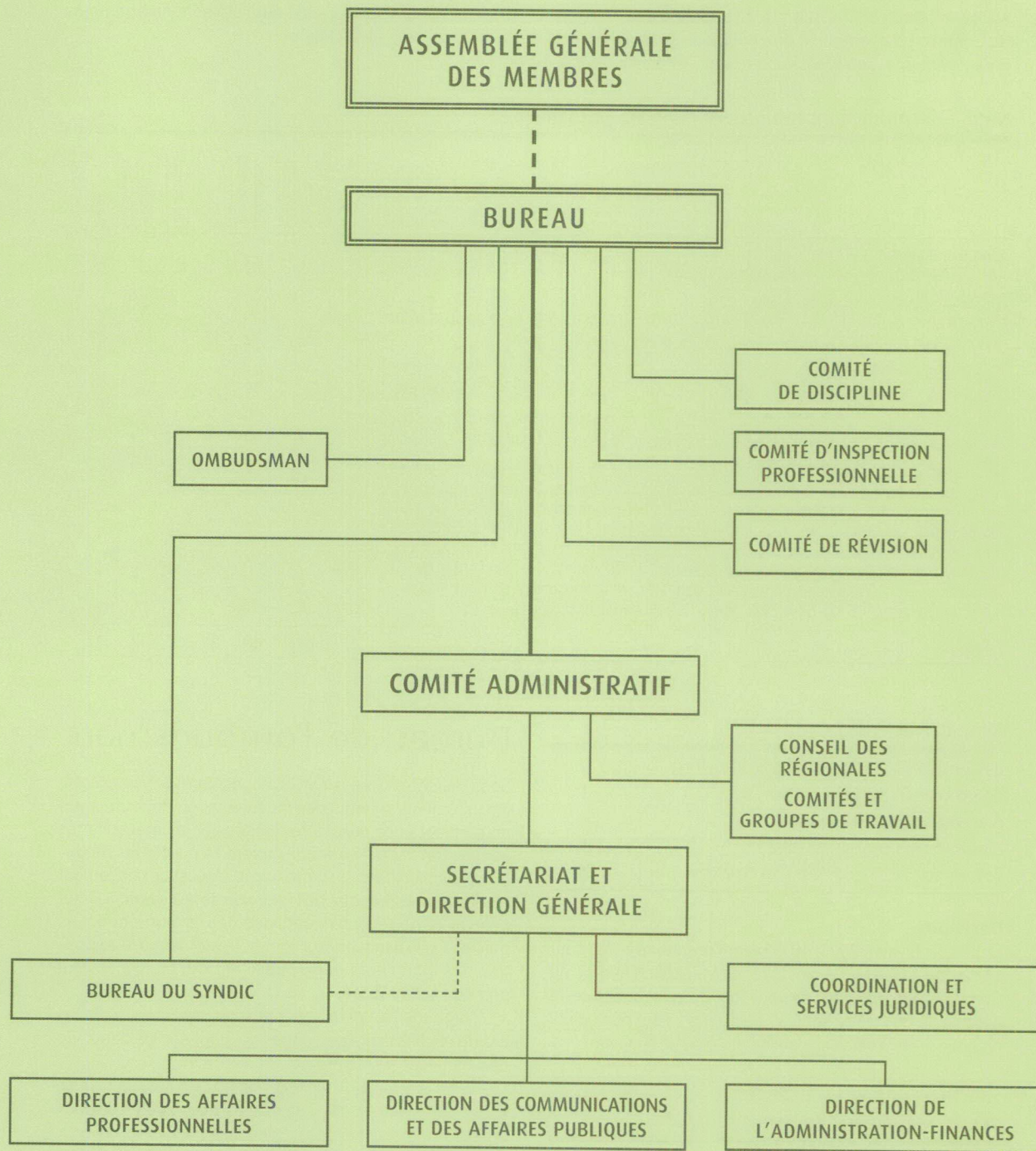
Sous l'autorité du président, l'ombudsman M. Yvan Asselin, ing., reçoit les plaintes des ingénieurs, ou de toute autre personne, qui se considèrent lésés par les mécanismes administratifs de l'Ordre, ou croient être victimes de discrimination ou de toute autre forme d'injustice concernant leur personne, leur état ou l'exercice de leurs droits. Cette possibilité de recours s'applique dès le moment où les mécanismes habituels qui sont normalement à la disposition des ingénieurs et du public ont été préalablement épuisés, sans succès.

L'ombudsman peut agir à titre de médiateur dans les cas de conflits entre personnes ou groupes, à la demande des instances de l'Ordre.

Au 1<sup>er</sup> avril 2005, 2 dossiers restaient en suspens ; 14 se sont ajoutés entre cette date et le 31 mars 2006. Les deux dossiers en suspens ont été réglés. Des 14 dossiers ouverts, 7 concernaient l'admission et l'inscription ; 4, le syndicat ; 2, les affaires professionnelles, et un, les communications ; 13 de ces cas ont été réglés et, au 31 mars 2006, un cas concernant l'admission et l'inscription demeurait en traitement. Il reste donc un dossier en suspens.

Au cours de l'année, l'ombudsman a aussi eu l'occasion d'adresser plusieurs avis et commentaires aux instances sur le fonctionnement du Bureau et sur la mission de l'Ordre. L'ombudsman participe également au Comité de surveillance des élections.

# Structure organisationnelle



## Activités du Comité administratif

Le Comité administratif (CA) a tenu 13 séances, dont 3 extraordinaires. Son mandat principal consiste à administrer les affaires courantes de l'Ordre; le CA a tous les pouvoirs que le Bureau lui délègue, sauf celui d'adopter les règlements et de créer un fonds d'assurance de la responsabilité civile professionnelle des ingénieurs. La majorité des dossiers présentés au Bureau font préalablement l'objet de recommandations émises par le CA.

À chacune de ses séances, le CA adopte une mise à jour du tableau des membres, accorde tous les types de permis d'ingénieur et reconnaît des équivalences de diplômes et de formation.

Le CA nomme les membres des comités et groupes de travail; il désigne les membres des jurys qui doivent être formés en vertu de la politique de l'Ordre concernant la valorisation de l'excellence professionnelle. Le CA nomme des représentants de l'Ordre à diverses associations, à l'exception des représentants au Conseil canadien des ingénieurs (CCI).

Le CA procède aux radiations du tableau des membres en vertu de l'article 86 du Code des professions, qui a trait à l'obligation de fournir une garantie contre la responsabilité civile professionnelle des ingénieurs.

Le CA a rencontré à deux reprises le président du groupe d'experts constitué par l'Office des professions du Québec (OPQ) pour proposer une réforme de la Loi sur les ingénieurs. Le CA, en réponse à une requête présentée par l'OPQ, a identifié des experts susceptibles d'enrichir la réflexion et de valider certaines hypothèses en vue de la révision de la Loi sur les ingénieurs.

Le CA a contribué activement à toutes les étapes du processus de la révision de la Planification stratégique de l'Ordre, de la modernisation et de la mise à niveau des processus de l'Ordre. Il a confirmé les enjeux de la révision de la Planification stratégique de l'Ordre, soit les enjeux professionnels, les enjeux de protection du public et les enjeux organisationnels.

### **Nombre de décisions du Comité administratif approuvant ou rejetant les recommandations du Comité d'inspection professionnelle**

Le Comité d'inspection professionnelle a présenté au Comité administratif 73 recommandations concernant 20 ingénieurs; 28 de ces 73 recommandations ont été entérinées et des décisions concernant les 45 autres recommandations seront rendues dans le prochain exercice.



**SANDRA GWOZDZ, ING.**  
Vice-présidente aux Affaires  
publiques et corporatives

**M<sup>e</sup> JEAN-MARIE MATHIEU, ING.**  
Vice-président en titre et  
aux Affaires professionnelles

**GAÉTAN SAMSON, ING.**  
Président

**CLAUDE MARTINEAU, ING.**  
Vice-président  
aux Finances et trésorier

**MADELEINE BARIL**  
Représentante du public

## 85<sup>e</sup> Bureau



### De gauche à droite

#### Premières rangées :

Madeleine Baril, représentante du public  
M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing., Québec  
Gaétan Samson, ing., Québec  
Claude Martineau, ing., Montréal  
Sandra Gwozdz, ing., Montréal

#### Deuxième rangée :

Micheline Bétournay, ing., Montréal  
Guy Levesque, représentant du public  
Georges Roy, pharmacien, représentant du public  
Maud Cohen, ing., Montréal  
Micheline Crevier, ing., Montréal  
Guy Arbour, ing., Montréal  
Zaki Ghavitian, ing., Montréal

#### Troisième rangée :

Louis Fortin, ing., Mauricie-Bois-Francs-  
Centre-du-Québec  
François P. Granger, ing., Montréal<sup>1</sup>  
Gaétan Tremblay, ing.,  
Saguenay-Lac-Saint-Jean  
André Collin, ing., Est-du-Québec  
Gaétan Lefebvre, ing., Québec  
Jean-baptiste Gavazzi, ing., Outaouais  
Christian Camirand, ing., Montréal

#### Absents de la photo :

Sylvain Dallaire, ing., Abitibi-Témiscamingue  
Nadia Lalancette, ing., Montréal<sup>2</sup>  
Florent Meloche, ing., Estrie

Pierre Parent, représentant du public  
Lyne Plante, ing., Montréal  
Louise Quesnel, ing., Montréal

1. A été élu par cooptation le 24 février 2006.

2. A démissionné le 15 janvier 2006.

## Activités du Bureau

Le Bureau a tenu neuf séances, dont deux extraordinaires. Voici les faits saillants, exprimés par voix de résolutions :

**BU-2005-249** : Nomination de Richard Nault, ing., à titre de syndic *ad hoc*, dans le but d'effectuer une enquête disciplinaire conformément à l'article 121 du Code des professions.

**BU-2005-261** : Fixation du montant de la cotisation annuelle que devront payer les membres de l'Ordre pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2006.

**BU-2005-263** : Dotation de la somme de 300 000 \$ au Fonds de défense en matière déontologique, et transfert des sommes excédentaires aux états financiers au 31 mars 2005 aux fonds des opérations courantes non affectés.

**BU-2005-265** : Maintien de l'essentiel de la Politique relative aux crédits des envois postaux des Sections régionales de l'Ordre et des modalités de son application, telles que déterminées par le Bureau en 1994.

**BU-2005-268** : Approbation des enveloppes budgétaires requises pour les dépenses reliées aux activités et aux nouveaux projets de la première année du Plan de communication triennal de l'Ordre.

**BU-2005-269** : Adoption du Plan intégré d'Affaires publiques 2005-2008.

**BU-2005-339** : Adoption des critères de sélection des membres du Comité d'inspection professionnelle, des inspecteurs, des enquêteurs, des experts et des maîtres de stage, et adoption des processus de sélection des membres de ce comité statutaire.

**BU-2005-340** : Prorogation d'une année de l'entente entre l'Ordre et la Commission des titres d'ingénieurs (France).

**BU-2005-343** : Adoption des états financiers vérifiés de l'Ordre pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2005.

**BU-2005-345** : Adoption de la planification budgétaire triennale 2006-2008, et décision d'appliquer les taux d'inflation annuels à la cotisation, à partir de l'année financière 2007-2008.

**BU-2005-346** : Modification de la Politique d'utilisation des surplus budgétaires non affectés, au chapitre des objectifs spécifiques et des voies d'actions.

**BU-2005-347** : Approbation de la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé.

**BU-2005-348** : Approbation de la Politique sur la sécurité de l'information numérique et des échanges électroniques à l'Ordre, sous réserve de budgétisation aux fins de son implantation.

**BU-2005-374** : Désignation de Gaétan Lefebvre, ing., à titre de représentant de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et au Comité exécutif du CIQ pour la durée de son mandat au Comité exécutif de cette instance.

**BU-2005-376** : Autorisation accordée au président, en collaboration avec les autres membres du Comité administratif, de désigner les administrateurs qui siègent en tant que membres des comités et groupes de l'Ordre, et de désigner les représentants de l'Ordre auprès des organismes jugés appropriés.

**BU-2005-469** : Approbation du programme de révision de la Planification stratégique de l'Ordre, étant entendu qu'un plan d'action précis de même que les incidences budgétaires en cause seront présentés aux instances pour considération.

**BU-2005-471** : Élection de Louis Fortin, ing., et de François P. Granger, ing., qui siègeront comme membres honoraires du Conseil d'administration de la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ) pour un mandat venant à échéance en 2007.

**BU-2005-477** : Adoption des états financiers trimestriels pour la période ayant pris fin le 30 juin 2005.

**BU-2005-478** : Approbation du calendrier d'implantation du Plan directeur de l'informatique au Secrétariat de l'Ordre et des enveloppes budgétaires requises pour son implantation à l'intérieur de l'année financière 2005-2006.

**BU-2005-560** : Désignation des membres du Comité de discipline pour un mandat d'une durée de deux ans débutant en octobre 2005.

**BU-2005-564** : Approbation du Plan d'action 2005-2006 de la surveillance de la pratique illégale présenté dans le cadre des balises budgétaires 2005-2006.

**BU-2005-616** : Engagement à respecter l'autonomie de SERVIQ, et à reconnaître éventuellement l'élargissement de la mission que cette corporation voudra se donner, à la condition que cela ne vienne pas en contradiction avec la mission de l'Ordre.

**BU-2005-678** : Renouvellement des mandats de René Rochette, ing., et de Gérard Lachiver, ing., au Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI), jusqu'en 2009.

**BU-2005-685** : Acceptation du Programme intégré de modernisation des processus de l'Ordre avec l'accompagnement de la firme LAMBDA et acceptation des coûts pour sa réalisation durant les années financières 2005-2006 et 2006-2007.

**BU-2005-686** : Acceptation de l'enveloppe budgétaire requise pour obtenir les intrants devant servir à la réalisation du processus de révision de la Planification stratégique de l'Ordre, ces intrants étant constitués par des études préparatoires qui permettront de prendre des décisions éclairées concernant la poursuite des activités essentielles de la révision de la Planification stratégique de l'Ordre.

**BU-2005-688** : Création d'un nouveau poste permanent de procureur au sein du Bureau du syndic.

**BU-2005-691** : Approbation d'un document intitulé « Sélection des firmes d'ingénieurs, prise de position de l'Ordre : analyse et stratégie ».

**BU-2006-071** : Transmission d'information à l'OPQ pour qu'il modifie le Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels.

**BU-2006-073** : Décision de conserver le *statu quo* quant à la présence d'observateurs invités aux séances régulières de l'instance décisionnelle de l'Ordre.

**BU-2006-076** : Désignation de Zaki Ghavitian, ing., qui siègera comme représentant de l'Ordre au CCI pour un mandat de trois ans venant à échéance en 2009.

**BU-2006-077** : Élection par cooptation de François P. Granger, ing., qui siègera en tant qu'administrateur représentant la région électorale de Montréal pour un mandat se terminant en juin 2008.

**BU-2006-079** : Désignation de Michel Riverin, ing., et de Normand Morin, ing., comme membres honoraires du Conseil d'administration de Gestion FÉRIQUE pour un mandat venant à échéance en 2009.

**BU-2006-090** : Adoption des états financiers semestriels pour la période ayant pris fin le 30 septembre 2005.

**BU-2006-093** : Révision de la Politique sur les taux horaires des travailleurs autonomes.

**BU-2006-094** : Révision de la Politique sur le remboursement des dépenses d'activité et des frais des comités de l'Ordre.

**BU-2006-095** : Révision de la Politique sur les jetons de présence des administrateurs et des membres des comités statutaires de l'Ordre.

**BU-2006-154** : Renouvellement des mandats des membres du Comité de surveillance des élections.

**BU-2006-155** : Adoption du Programme annuel de surveillance générale de l'exercice de la profession 2006-2007 prévoyant l'inspection de 1 000 membres individuellement ou en groupe.



Denis Leblanc, ing.

**L** Le rapport annuel des activités des instances politiques et administratives de l'Ordre constitue, d'une part, le condensé de l'immense travail réalisé quotidiennement par les membres du personnel du Secrétariat que j'ai l'honneur de diriger. D'autre part, y sont présentées les activités des instances décisionnelles que sont le Bureau et le Comité administratif, de même que celles des comités, qu'ils soient statutaires, permanents ou spécialement créés afin d'étudier des dossiers déterminés. Toutes ces instances fonctionnent en s'appuyant sur le travail de bénévoles et celui des membres du personnel du Secrétariat. Ils participent ainsi à la réalisation des mandats confiés par le législateur ou par une instance décisionnelle de l'Ordre.

Au Secrétariat, l'année a été marquée par un important travail de réflexion en vue de doter l'Ordre d'une planification stratégique pour mieux faire face aux enjeux de la profession et de l'organisation. Dans ce but, nous avons réalisé plusieurs études pour appuyer les travaux du Comité de pilotage (Comité administratif, directeurs, experts conseils).

Nous avons consulté la population du Québec sur sa perception de la profession. Il en ressort que le public a une perception globalement positive de la profession et fait généralement confiance aux ingénieurs, qui se classent au troisième rang, derrière les médecins et les architectes.

Les membres nous ont également donné leur opinion sur leur sensibilité au prix du permis de pratique; les résultats du sondage confirment une certaine dose de réalisme de leur part, face au coût du permis pratiquement inchangé depuis 1990, malgré un ajustement récent. Par ailleurs, le niveau de confiance et de reconnaissance envers la profession tend à augmenter avec le temps, et nous y voyons en partie le résultat de nos efforts.

Plus de 35 000 ingénieurs ont été consultés par Internet sur les principaux enjeux de la planification stratégique. Plus de 15 % nous ont répondu. Quatre enjeux se détachent particulièrement selon les membres : maintenir et développer les compétences et l'expertise des ingénieurs; renforcer l'adhésion des ingénieurs aux valeurs de la profession; renforcer la confiance du public envers la profession et l'Ordre; et améliorer la crédibilité et la notoriété de la profession et de l'Ordre. Les administrateurs en ont pris connaissance et poursuivent leur réflexion dans ce sens.

La mise à niveau de l'organisation, quant à elle, représente un vaste chantier dans un contexte de planification stratégique. La revue des processus, la continuation du plan-directeur informatique, la mise en place d'un plan de relève des ressources humaines, la phase 2 du Plan de communication triennal sont autant de projets qui mobilisent les énergies de l'équipe.

Ces projets ne sont néanmoins qu'un pâle reflet de l'immense travail accompli par les instances, les bénévoles, les gestionnaires et les employés de l'Ordre, avec transparence, avec rigueur, et dans un esprit de collaboration qui contribue au rayonnement de l'Ordre et de la profession. Je leur en suis reconnaissant et les en remercie.

*Denis Leblanc, ing.*

- > Madame Marie-Ève Denoncourt, ing. jr, est entrée dans la postérité lorsque le tableau des membres a affiché 50 000 membres.
- > 51 698 membres ont confirmé leur appartenance à l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2006.
- > Plus de 30 % des membres ont utilisé pour la première fois les fonctionnalités de l'inscription et du paiement en ligne implantées cette année.
- > 2 636 nouveaux membres ont été inscrits au tableau de l'Ordre durant l'exercice (2 424 l'année dernière).
- > 14 % du groupe des ingénieurs juniors nouvellement inscrits durant l'année sont des diplômés de l'étranger (12,7 % l'année dernière).
- > 197 visites de chantiers ont été effectuées par les enquêteurs de la pratique illégale (136 l'année dernière).
- > 778 ingénieurs se sont prêtés à l'exercice de l'inspection professionnelle, dont 647 de l'entreprise privée.
- > 31 décisions ont été prises par le Comité de discipline (20 l'année dernière), dont 16 sanctions de radiation temporaire (6 l'année dernière).
- > 3 numéros spéciaux de la revue *PLAN* ont été produits cette année, sur les thématiques suivantes : Développement régional, Changements climatiques, Sécurité des machines : tolérance zéro.
- > L'Ordre et la profession ont bénéficié d'une importante visibilité sur la place publique, grâce à ses représentations auprès des autorités publiques et à une large couverture médiatique.
- > La planification stratégique va bon train : plusieurs études et recherches ont été entreprises pour cerner les enjeux; l'Ordre prévoit se doter d'une vision, d'une mission, d'orientations et de pistes d'action au cours de l'année.

## Quelques retombées des actions de l'année

Évaluation moyenne du travail de l'Ordre par les membres	Sondage 2004	Sondage 2006
Promotion de la profession	60 %	72 %
Représentation auprès du gouvernement	64 %	70 %
Développement professionnel	59 %	73 %
Travail de l'Ordre en général	67 %	80 %

## COMITÉ DE GESTION



Denis Leblanc, ing.  
Secrétaire et directeur général



Lise Théberge  
Adjointe au secrétaire et directeur général



Louis Tremblay, ing.  
Syndic



Claude Lizotte, ing.  
Directeur des Affaires professionnelles



Daniel Boismenu  
Directeur des Communications et des Affaires publiques



Michèle C. Dumais, CA  
Directrice de l'Administration-Finances

## SERVICES JURIDIQUES

Relevant de la Direction générale, les Services juridiques assurent les fonctions suivantes :

1. Participation à divers travaux visant à modifier le Code des professions, la Loi sur les ingénieurs et les règlements qui découlent de l'une et l'autre lois ;
2. Représentation de l'Ordre à différents forums, à des commissions parlementaires, pendant des consultations, ou auprès d'instances diverses ;
3. Participation à l'analyse de plusieurs documents à incidence juridique, notamment les projets de lois et de règlements qui intéressent la profession d'ingénieur ;
4. Représentation de l'Ordre devant certains tribunaux, notamment en matière d'exercice illégal, d'usurpation du titre d'ingénieur, ainsi que pour d'autres infractions à la Loi sur les ingénieurs, récupération des amendes dans le cadre des poursuites pénales et disciplinaires ;
5. Traitement des procédures judiciaires et des citations à comparaître adressées à l'Ordre et liaison, le cas échéant, avec les cabinets juridiques externes ;
6. Suivi de certaines décisions du Comité administratif, notamment celles prises en vertu des articles 45 et 55.1 du Code des professions ;
7. Préparation des avis relatifs à la radiation ou à la limitation ou à la suspension du droit d'exercice des membres, rédaction de ces avis et suivis ;
8. Traitement des dossiers des membres déclarés coupables d'une infraction criminelle ;
9. Application des dispositions relatives au Règlement sur la cessation d'exercice d'un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec ;
10. Application des dispositions du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, demandes de conciliation par le président de l'Ordre ;
11. Secrétariat du Comité de discipline ;
12. Secrétariat du Comité de révision ;
13. Soutien juridique occasionnel aux autres directions de l'Ordre, traitement des demandes relatives aux renseignements personnels ;
14. Rédaction de textes variés visant à informer les membres de l'Ordre ;
15. Organisation et gestion de la documentation juridique (textes législatifs et réglementaires, avis juridiques, jurisprudence et doctrine) ;
16. Confection, mise à jour et distribution interne de la compilation intitulée « Lois et règlements ».

## COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, un comité de révision est constitué au sein de chaque ordre professionnel.

Le Comité de révision de l'Ordre est composé de cinq ingénieurs et de deux représentants du public. Il a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic de tenir enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le Comité de discipline.

Durant le présent exercice, trois décisions concernant l'exercice précédent (du 1<sup>er</sup> avril 2004 au 31 mars 2005) ont été rendues. Dans ces trois dossiers, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline.

Par ailleurs, le Comité a reçu huit nouvelles demandes d'avis durant le présent exercice. Dans trois cas, le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline. Dans un cas, le Comité a suggéré à un syndic *ad hoc* de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle. De plus, quatre dossiers demeurent à l'étude au 31 mars 2006.

## ACTIVITÉS DE CONCILIATION

### Conciliation et arbitrage des comptes

En vertu du Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des ingénieurs, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre quant au montant d'un compte pour services professionnels peut soumettre une demande de conciliation au directeur général.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2005, six demandes étaient en cours de traitement ; cinq nouvelles demandes se sont ajoutées au cours de l'année. De ces onze demandes, cinq ont été réglées par conciliation et une en arbitrage. Au 31 mars 2006, cinq dossiers demeurent à l'étude.

### Conciliation de litiges entre ingénieurs par le président

En vertu de l'article 4.01.01 e) du Code de déontologie, il est dérogatoire à la dignité de la profession pour un ingénieur de procéder en justice contre un confrère sur une question relative à l'exercice de la profession, sans avoir préalablement demandé la conciliation au président de l'Ordre.

En date du 1<sup>er</sup> avril 2005, aucune demande n'était en suspens. Au cours de l'année, une nouvelle demande a été reçue, l'étude de cette dernière a été menée à terme durant le présent exercice.

## ACTIVITÉS LIÉES À L'INSCRIPTION AU TABLEAU

### Application de l'article 45 du Code des professions

L'article 45.2 du Code des professions prévoit que toute personne doit, dans sa demande de permis ou d'inscription au tableau de l'Ordre, informer le Bureau si elle fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée par les articles 45 et 45.1 du Code. Le Bureau a délégué ses pouvoirs en la matière au Comité administratif (94-0733.1 et 94-0734.1).

Au cours du présent exercice, 18 personnes ont déclaré avoir déjà été reconnues coupables d'une ou de plusieurs infractions criminelles. Dans tous ces cas, il a été décidé que, compte tenu des circonstances, les infractions criminelles commises n'étaient pas liées à l'exercice de la profession d'ingénieur.

### Application de l'article 55.1 du Code des professions

Conformément à l'article (59) du Code des professions, tout membre de l'Ordre doit, dans les dix jours à compter de celui où il en est lui-même informé, aviser le secrétaire de l'Ordre qu'il fait ou a fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire visée par l'article 55.1 du Code des professions. En vertu de cet article, le Bureau peut, après avoir donné au membre l'occasion de faire des représentations écrites, le radier du tableau ou limiter ou suspendre son droit d'exercer des activités professionnelles. Ce pouvoir a été délégué au Comité administratif (94.0735.1).

Au cours de l'exercice écoulé, aucun membre n'a avisé le secrétaire de l'Ordre qu'une décision judiciaire ou disciplinaire était rendue à cet égard.

# Personnel du Secrétariat

En date du 31 mars 2006

## Direction générale

Denis Leblanc, ing. Secrétaire et directeur général

### COORDINATION

Lise Théberge Adjointe au secrétaire et directeur général  
Michel Morin, ing.<sup>4</sup> Agent intégrateur  
Diane Le Tarte Secrétaire exécutive  
Lynn Laflamme Secrétaire

### SERVICES JURIDIQUES

M<sup>e</sup> Mario C. Dusseault Conseiller juridique  
M<sup>e</sup> Dominique Vanier Conseiller juridique  
Josée Le Tarte Technicienne juridique  
Ann McCraw Secrétaire juridique

## Bureau du syndic

Louis Tremblay, ing. Syndic  
Carole Delcorde Secrétaire de direction  
Rémi Alaurant, ing. Syndic adjoint  
Alexandre Khayat, ing. Syndic adjoint  
Ginette Latulippe, ing. Syndic adjoint  
Jean-Pierre Raymond, ing. Syndic adjoint  
Jean-Guy Couture, ing.<sup>1</sup> Syndic correspondant  
Pierre Sauvée, ing.<sup>1</sup> Syndic correspondant  
Jean Vallée, ing.<sup>1</sup> Syndic correspondant  
M<sup>e</sup> Melodie Sullivan Conseillère juridique  
Christine Daffe Secrétaire  
Carole Bérubé<sup>4</sup> Secrétaire

## Direction des affaires professionnelles

Claude Lizotte, ing. Directeur des Affaires professionnelles  
Elyse-Ann Demers Secrétaire de direction  
Édith Girard, ing. Agente de projets et agente d'information à l'ARP

### ADMISSION

Nicole Lévis Conseillère à l'admission  
Louise Chétrit Adjointe à l'admission  
Martine Mercader Adjointe à l'admission  
Sylvie Regan Adjointe à l'admission  
Josée St-Germain Adjointe aux examens d'admission  
Élise Cusson Préposée à l'admission  
Francine Lapointe Préposée à l'admission  
Jean-François Ouellette Préposé à l'admission et soutien aux membres  
Guillaume Bélanger<sup>4</sup> Préposé à l'admission et soutien aux membres

### SOUTIEN AUX NOUVEAUX MEMBRES

Jean-Pierre Chalifoux, ing. Conseiller aux nouveaux membres  
Sylvie Laurendeau Préposée à l'expérience en génie  
Nadine Léonard Préposée au parrainage et à l'examen professionnel

### INSCRIPTION

Pierrette Bourget Coordinatrice de l'inscription  
Sylvie Trépanier Adjointe à l'inscription  
Lucie Péjoquin Préposée au tableau des membres  
Ginette Éthier Préposée à l'inscription  
Isabelle Gatién Préposée à l'inscription

### SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE

Gabriel Richard, ing. Conseiller principal  
Jacques Guilbault, ing.<sup>1</sup> Conseiller en prévention  
Michel Blanchard Enquêteur  
Gilles Dupuis Enquêteur  
Jean Dumouchel Adjoint administratif  
Gisèle Forand Secrétaire

## INSPECTION PROFESSIONNELLE

Georges-Étienne Ménard, ing.<sup>3</sup> Inspecteur-enquêteur principal  
Pierre Girard, ing.<sup>9</sup> Inspecteur-enquêteur  
Stephen A. Rowland, ing.<sup>1, 2 et 9</sup> Inspecteur-enquêteur  
Gérald Lamoureux, ing.<sup>1 et 9</sup> Inspecteur et secrétaire suppléant du CIP  
Céline Boulay Secrétaire  
Ermithe Nazaire Secrétaire

### INSPECTEURS CONTRACTUELS

Pierre Chénier, ing. Jean-Guy Moffatt, ing.<sup>2</sup>  
Jean Crépault, ing.<sup>2</sup> Raymond Moisan, ing.  
Victorien J. Desgagné, ing.<sup>2</sup> Régis Morin, ing.  
Pierre Ferland, ing.<sup>2</sup> Nhan Pham An, ing.<sup>2</sup>  
André Hébert, ing. Benny Poirier, ing.  
Berthier Lavoie, ing. Jules Roireau, ing.  
Jules Label, ing.<sup>2</sup>

### DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Robert Loisselle Conseiller en développement professionnel  
Daniel Jolin, CRHA Agent de formation  
Louise Poissant Secrétaire

## Direction des communications et des affaires publiques

Daniel Boismenu Directeur des Communications et des Affaires publiques  
Françoise L'Heureux Secrétaire de direction

### COMMUNICATIONS INSTITUTIONNELLES ET CHOIX DE SOCIÉTÉ

Danielle Frank, ARP Conseillère en communications  
Jean-Pierre Trudeau, ing. Conseiller – Recherche et choix de société

### PROMOTION DE LA PROFESSION ET PROJETS SPÉCIAUX

Maliika Daoud Agente de projets

### ÉDITIONS

Geneviève Terreault Coordinatrice des éditions  
Pascale Cléroux<sup>7</sup> Coordinatrice aux communications  
Matthieu Chapuis<sup>8</sup> Coordinatrice aux communications  
Michel Dubé Infographiste

### ACCUEIL ET RÉCEPTION

Lise Pilotte Secrétaire-réceptionniste  
Sylvie Frédette Agente à l'accueil

### CENTRE DE DOCUMENTATION

Dovi Nyaku Documentaliste

## Direction de l'administration-finances

Michèle C. Dumais, CA Directrice de l'Administration-Finances  
Lucie Baillot Secrétaire de direction  
Francine Beauchamp Coordinatrice aux ressources humaines

### TRÉSORERIE

Alain Picard, CGA Contrôleur  
Sylvie Leroux, CGA Comptable  
Liliana Constantinescu Responsable des comptes à payer  
Mélissa Daviault-Léveillé Technicienne en comptabilité

### INFORMATIQUE

Pierre Couture Analyste-programmeur  
Reda Tibourtine Analyste-programmeur  
Gilles Martineau Agent de développement bureautique  
René Moreau Administrateur de réseau

### SERVICES AUXILIAIRES

Guy Dumont Coordinateur aux services auxiliaires  
Alain Bérubé Préposé aux services auxiliaires  
Martin Bissonnette Préposé aux services auxiliaires  
Michel Fugère Pressier

1. Contractuel.

2. Également enquêteur.

3. Également secrétaire du Comité d'inspection professionnelle.

4. Temporaire.

5. Également secrétaire du Comité de révision.

6. Également secrétaire du Comité de discipline.

7. En congé parental.

8. Temporaire, en remplacement de Pascale Cléroux.

9. Également secrétaire suppléant du Comité d'inspection professionnelle.

## CONSEIL DES RÉGIONALES

### Conseil des Régionales

#### MANDAT

Le rôle du Conseil des Régionales est de s'assurer que les Sections régionales contribuent autant qu'elles le peuvent et de la manière la plus adéquate possible à la mission de l'Ordre. Il doit également voir à ce que les activités des Sections régionales s'harmonisent avec l'action des instances centrales et se développent complémentirement à celles-ci.

Le Conseil doit être un lien d'échange sur l'expérience des Sections régionales, sur leur développement et sur leurs relations avec les instances centrales.

Le Conseil doit aussi être une tribune qui permet aux Sections régionales de faire connaître leurs points de vue en toute autre matière, selon les mandats jugés appropriés par le Bureau et le Comité administratif.

De façon plus particulière, sa responsabilité est de voir à l'adaptation et à l'évolution du rôle et des responsabilités des Sections régionales (BU-94-0064).

#### COMPOSITION

Président :	<b>Gaétan Samson, ing.</b>
Coprésident :	<b>Forent Meloche, ing.</b>
Membres	
Abitibi-Témiscamingue :	Martin Dallaire, ing.
Bas-St-Laurent-Gaspésie :	Réjean Dionne, ing.
Cantons-de-l'Est :	Sylvain Vallière, ing.
Drummond :	Rock Pinard, ing. <sup>1</sup> Daniel Lebel, ing. <sup>2</sup>
Lanaudière :	Marc Lajoie, ing.
Laval-Laurentides :	Dominique Verreault, ing.
Manicouagan :	Bruno Bélanger, ing.
Mauricie :	France Vallée, ing.
Mingan :	Joël Boudreau, ing.
Outaouais :	Martin Lelièvre, ing.
Plein-Sud :	Louis-Jacques Fortier, ing.
Québec et Chaudière-	
Appalaches :	Maxime Fortin, ing.
Richelieu :	Yves Lavoie, ing.
Saguenay-Lac-St-Jean :	Nathalie Dufour, ing.
Regroupement des ingénieurs de Montréal (RIM) :	Sid Zerbo, ing.
Secrétaire :	Denis Leblanc, ing.
Personne-ressource :	Lise Théberge

1. Jusqu'au 19 janvier 2006.

2. Depuis le 19 janvier 2006.

## RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SECTIONS RÉGIONALES

Outre les séances du Comité conjoint d'arrimage des Régionales, le Conseil des Régionales (COR) a tenu trois réunions durant l'année, et ses membres ont participé au Colloque des dirigeants et cadres en octobre 2005. Le mandat des Sections régionales consiste à assurer la présence de l'Ordre dans la collectivité régionale et à promouvoir de façon prioritaire les fonctions obligatoires de l'Ordre, notamment par des activités liées à la connaissance et à la pratique de la déontologie ainsi que par des activités à caractère de réseautage technique et professionnel, telles que des visites en industrie, des soirées-conférences, des partenariats régionaux. Les Sections régionales organisent en outre des activités pour recruter de nouveaux membres et participent au Programme de parrainage et à la promotion de la profession d'ingénieur et de la science en général, notamment par des présentations dans les écoles, l'organisation d'événements tels que des Journées-Carrière, des concours Défi génie inventif, des galas Méritas.

Les responsables régionaux ont transmis des informations aux membres de leur section, tout au cours de l'année, par des envois postaux et le *PLAN* régional. Les Sections régionales ont également organisé un grand nombre d'activités regroupées selon les principaux axes de leur mission.

Afin de rendre justice à l'apport des Sections régionales aux objectifs de l'Ordre, les sites Internet ([www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca)) et extranet ([www.membres.oiq.qc.ca](http://www.membres.oiq.qc.ca)) présentent une synthèse détaillée des activités de ses Sections régionales.

# Comités et groupes de travail

Les personnes dont le nom apparaît en caractères gras sont membres du Bureau.

## COMITÉS STATUTAIRES

### Comité de discipline

#### MANDAT

Constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions, le Comité est saisi de toute plainte formulée contre un professionnel pour une infraction aux dispositions du Code des professions, de la Loi sur les ingénieurs ou des règlements adoptés en vertu de ces deux lois.

#### COMPOSITION

Président(e)s :	M <sup>e</sup> Jean-Guy Gilbert M <sup>e</sup> Paule Gauthier <sup>1</sup>
Présidents suppléants :	M <sup>e</sup> Jean-Guy Légaré M <sup>e</sup> Jean Pâquet
Membres :	Denis Arsenault, ing. Réal Beaudet, ing. Ghislain Bégin, ing. Normand Bell, ing. Jean Boisvert, ing. Jean-Marie Desgagné, ing. <sup>2</sup> Pierre Delisle, ing. Gilles Dussault, ing. Rosanna Eugenie, ing. <sup>3</sup> Simon Gagné, ing. Miville Gagnon, ing. Carole Goyette, ing. <sup>3</sup> Michel LaPalme, ing. <sup>3</sup> Gilles Larocque, ing. Adrien Leroux, ing. <sup>2</sup> Claude Lessard, ing. Pierrette Marchand, ing. François Perreault, ing. Françoise Poliquin, ing. Gérard Trépanier, ing. Ferdinand Villemare, ing. <sup>3</sup>
Secrétaire :	Josée Le Tarte
Secrétaire suppléante :	Ann McCraw

1. Mandat terminé depuis le 3 décembre 2003 ; l'audition de certains dossiers n'est toutefois pas encore complétée.
2. Fin de mandat le 21 octobre 2005.
3. Début de mandat le 21 octobre 2005.

### Comité de révision

#### MANDAT

Constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande, et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline.

#### COMPOSITION

Président :	Michel Letellier, ing.
Membres :	Alain Caissy, ing. André Desjardins, ing. Robert Dufresne, ing. Richard Leduc Lucille Milette-Bellemare Kenneth W. Neale, ing.
Secrétaire et personne-ressource :	M <sup>e</sup> Manon Bonnier <sup>1</sup> M <sup>e</sup> Dominique Vanier <sup>2</sup>

1. Démission le 13 janvier 2006.
2. En fonction depuis le 6 mars 2006.

### Comité d'inspection professionnelle

#### MANDAT

Constitué en vertu de l'article 109 du Code des professions et défini à l'article 112 du Code des professions et au Règlement sur le Comité d'inspection professionnelle (CIP) de l'Ordre des ingénieurs du Québec, le Comité a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession par les membres et de faire enquête sur les qualifications de tout ingénieur soupçonné d'incompétence. Le Comité est secondé dans ses fonctions par des inspecteurs responsables de la surveillance générale de l'exercice de la profession, par des enquêteurs à l'inspection professionnelle, par des experts ainsi que par la Direction des affaires professionnelles.

#### COMPOSITION

Président :	Laurier Nichols, ing.
Membres :	Suzelle Barrington, ing. Madiha M. Kotb, ing. Nadim Abou Chacra, ing. Pierre-Paul Dumoulin, ing. Paul Grisé, ing. Pierre Jean, ing. Luc Laliberté, ing. Daniel Laprise, ing. Gilles Rivard, ing.
Secrétaire :	Georges-Étienne Ménard, ing. <sup>1</sup>
Secrétaires suppléants :	Pierre Girard, ing. <sup>2</sup> Gérald Lamoureux, ing. <sup>3</sup> Stephen A. Rowland, ing. <sup>4</sup>

1. Fin de mandat comme membre le 19 octobre 2005. Est également inspecteur et enquêteur principal.
2. Nomination à titre de secrétaire suppléant le 17 décembre 2004. Est également inspecteur et enquêteur.
3. Mandat à titre de secrétaire suppléant terminé le 31 décembre 2005. Est également inspecteur.
4. Est également inspecteur et enquêteur.

## Comités et groupes de travail

### COMITÉS PERMANENTS

#### Comité CODIQ-OIQ-CRÉIQ

##### MANDAT

Favoriser la collaboration entre l'Ordre des ingénieurs du Québec, les autorités des établissements d'enseignement du génie au Québec et les représentants des étudiants en génie en ce qui a trait aux sujets d'intérêt commun concernant la formation des étudiants en ingénierie et la valorisation de la profession, en particulier les développements récents et les tendances lourdes concernant la profession et la formation ainsi que les besoins de formation des ingénieurs.

##### COMPOSITION

Coprésidents :

**Gaétan Samson, ing.**

Jean Sérodes, ing., Université Laval

Georges Abdounour, ing., UQTR

Véronique Vanessa Alexandre,  
CRÉIQ

Yves Beauchamp, ing., ÉTS

Gilles Bouchard, ing., UQAC

Mohamed Nabil Esmail, ing.,

Université Concordia

François Godard, ing., UQAT

André Jacques, UQAR

Gérard Lachiver, ing.,

Université de Sherbrooke

Ahmed Lakhsasi, ing., UQO

Robert L. Papineau, ing.,

École Polytechnique

Christophe Pierre, Université McGill

Dany Poudrier, CRÉIQ

**Louise Quesnel, ing.**

Substitut au coprésident

Gaétan Samson, ing. :

**M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.**

Secrétaire :

Denis Leblanc, ing.

Personne-ressource :

Jean-Pierre Chalifoux, ing.

#### Comité des finances

##### MANDAT

Le Comité des finances doit :

- Vérifier les dépenses et faire rapport de temps à autre au Comité administratif ou au Bureau sur la position financière comparée au budget ;
- Notifier toutes dépenses non comprises au budget ;
- Ratifier les placements à court, moyen et long termes de l'Ordre ;
- Collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel ;
- Réviser au besoin les politiques financières de l'Ordre ;
- Étudier les projets à incidence monétaire que lui confient les instances.

##### COMPOSITION

Président :

**Claude Martineau, ing.**

Membres :

**Maud Cohen, ing.**

**Lyne Plante, ing.**

**Gaétan Lefebvre, ing.**

**Guy Levesque, infirmier**

Denis Leblanc, ing.

Michèle C. Dumais, CA

#### Comité des examinateurs

##### MANDAT

Constitué par résolution du Bureau en date du 26 mars 2002, il est chargé d'étudier les demandes d'admission des candidats dont le diplôme n'est pas reconnu par le gouvernement comme donnant accès au permis d'ingénieur. Il est composé d'au moins huit membres. Chaque établissement d'enseignement du Québec dont les diplômes sont reconnus par le gouvernement peut y nommer un représentant, à l'exception de l'Université du Québec qui dispose de deux membres, l'un désigné par l'École de technologie supérieure, l'autre représentant l'ensemble des autres constituantes. Les autres membres du Comité sont nommés par le Comité administratif, à qui le Bureau a délégué ce pouvoir, de même que celui de désigner le président.

##### COMPOSITION

Président :

Luc Lefebvre, ing.

Membres :

Michel Bilodeau, ing.

Terrill Fancott, ing.

Pierre Frattolillo, ing.

Adrian Ilinca, ing.

Ferhat Khendek, ing.

Denis Laurendeau, ing.

Van Ngan Lê, ing.

Pierre Lemieux, ing.

Roger Martin, ing.

Vassily Verganelakis, ing.

Secrétaire :

Nicole Lévis

Personnes-ressources :

Louise Chétrit

Martine Mercader

Sylvie Regan

### COMITÉS POLITIQUES

#### Comité de surveillance des élections

##### MANDAT

- Conseiller le secrétaire de l'Ordre dans l'exécution de ses fonctions ;
- Répondre aux interrogations qui lui sont adressées en regard du processus électoral ;
- Recevoir les plaintes ayant un rapport direct avec le déroulement du processus électoral ;
- Faire des recommandations au Bureau, le cas échéant ;
- Recevoir les requêtes de tout candidat qui est en désaccord avec une décision du secrétaire de l'Ordre, et se prononcer sur les questions qui lui sont soumises dans les meilleurs délais ;
- Recevoir les requêtes de l'administration électorale lorsque cette dernière a connaissance d'un manquement ou d'un comportement contraire au Règlement sur les élections.

##### COMPOSITION

Président :

Pierre Desjardins, ing.

Membres :

Yvan Asselin, ing.

M<sup>e</sup> Gabriel Michaud

Secrétaire :

Denis Leblanc, ing.

Personne-ressource :

Lise Théberge

### Comité sur les affaires du Bureau

#### MANDAT

Présenter des recommandations aux instances sur les questions suivantes :

- a) Règlement remplaçant le Règlement sur les affaires du Bureau, le Comité administratif et les Assemblées générales de l'Ordre ;
- b) Révision du Règlement sur les élections ;
- c) Restructuration des Comités et Groupes de l'Ordre en fonction des principes du Rapport sur la gouvernance de l'Ordre adopté par le Bureau en décembre 2004. La mise en œuvre de cette restructuration devra viser l'efficacité par le changement des façons de penser et de fonctionner, sans exclure la formation à cet égard.

#### COMPOSITION

Président : **Gaétan Samson, ing.**  
Membres : **Guy Arbour, ing.**  
**Micheline Crevier, ing.**  
**Guy Levesque, infirmier**  
**Claude Martineau, ing.**  
**Florent Meloche, ing.**  
Denis Leblanc, ing.  
Personnes-ressources : Lise Théberge  
M<sup>e</sup> Mario Dusseault

### COMITÉS POLITIQUES AD HOC

#### Comité ad hoc sur le Conseil canadien des ingénieurs

#### MANDAT

- a) Faire régulièrement le point sur les questions portées à l'attention du CCI aux fins d'un meilleur arrimage entre le Bureau et ses délégués, d'une représentation améliorée des intérêts de l'Ordre et d'une meilleure connaissance des préoccupations du CCI ;
- b) Assister et préparer les interventions des représentants au CCI sur toute question d'intérêt pour l'Ordre.

#### COMPOSITION

Membres : **Gaétan Samson, ing.**  
**Jean-baptiste Gavazzi, ing.**  
**Sandra Gwozdz, ing.**  
**Gaétan Lefebvre, ing.**  
Denis Leblanc, ing.  
Personne-ressource : Claude Lizotte, ing.

### Comité d'arrimage des Sections régionales

#### MANDAT

- a) Préparer un rapport sur l'arrimage des Sections régionales aux instances décisionnelles de l'Ordre, et faire en sorte que ce rapport soit fondé sur la démarche proposée par le Bureau réuni le 7 décembre 2001 (BU-2001-544) ainsi que sur toute autre démarche permettant de bonifier ledit rapport ;
- b) S'approprier toute documentation afin de la bonifier et d'y ajouter les particularités des Sections régionales pour une consolidation efficace en fonction des besoins des membres ;
- c) Compléter toutes les facettes de l'arrimage des Régionales à l'Ordre.

#### COMPOSITION

Président : **Gaétan Lefebvre, ing.**  
Membres : **Sandra Gwozdz, ing.**  
Yves Lavoie, ing. (Richelieu)  
Martin Lelièvre, ing. (Outaouais)  
**Florent Meloche, ing.**  
France Vallée, ing. (Mauricie)  
Sid Zerbo, ing. (RIM)  
Denis Leblanc, ing.  
Personne-ressource : Lise Théberge

### Comité d'évaluation du secrétaire et directeur général

#### MANDAT

- a) Définir un processus et une grille d'évaluation du rendement du titulaire du poste de secrétaire et directeur général ;
- b) En assurer la réalisation et faire rapport au Bureau.

#### COMPOSITION

Président : **Gaétan Samson, ing.**  
Membres : **Sandra Gwozdz, ing.**  
**Micheline Crevier, ing.**  
**Maud Cohen, ing.**  
**Jean-baptiste Gavazzi, ing.**  
**Gaétan Lefebvre, ing.**  
Secrétaire : Lise Théberge

### Comité de planification de la surveillance de la pratique illégale

#### MANDAT

Établir le Programme et le Plan d'action triennal 2004-2007 de la surveillance de la pratique illégale, qui orientent le développement de la surveillance de la pratique illégale et identifient les cibles prioritaires d'intervention en la matière.

#### COMPOSITION

Président : **M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.**  
Membres : **Louis Fortin, ing.**  
Secrétaire : Claude Lizotte, ing.  
Personne-ressource : Gabriel Richard, ing.

### Comité de révision du Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle

#### MANDAT

Réviser en profondeur le Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des ingénieurs, notamment les points suivants : la garantie de protection minimale ; la couverture de cinq années ; les domaines non assurables ; la pratique privée occasionnelle (*moonlighting*) ; les recommandations du Comité d'inspection professionnelle concernant ce Règlement.

#### COMPOSITION

Président : **M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.**  
Membres : **Sylvain Dallaire, ing.**  
**Georges Roy, pharmacien**  
Secrétaire : Claude Lizotte, ing.  
Personnes-ressources : Édith Girard, ing.  
Pierrette Bourget  
M<sup>e</sup> Mario C. Dusseault  
Claude Barry, courtier  
d'assurances

### Comité de pilotage de la révision de la planification stratégique

#### MANDAT

Gérer le processus de planification stratégique de l'Ordre et transmettre les recommandations appropriées au Comité administratif et au Bureau, relativement aux études et diagnostics réalisés au cours du processus.

#### COMPOSITION

Membres :  
Le Comité administratif : **Gaétan Samson, ing.**  
**M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.**  
**Claude Martineau, ing.**  
**Sandra Gwozdz, ing.**  
**Madeleine Baril**  
Le Comité de gestion : Denis Leblanc, ing.  
Daniel Boismenu  
Michèle C. Dumais, CA  
Claude Lizotte, ing.  
Lise Théberge  
Louis Tremblay, ing.  
Personnes-ressources : Bernard Boire, ing.  
Michel Morin, ing.  
Jean-Pierre Trudeau, ing.  
Société conseil LAMBDA

### Comité de sélection des firmes d'ingénieurs

#### MANDAT

Étudier le lien entre la méthode de sélection d'une firme d'ingénieurs sur la base du plus bas soumissionnaire et la protection du public, l'intérêt public, les risques assumés et la prestation des services rendus par les ingénieurs.

#### COMPOSITION

Président : **Gaétan Samson, ing.**  
Membres : **Jean-Pierre Brunet, ing.**  
**André Collin, ing.**  
**Louis Fortin, ing.**  
**Jean-baptiste Gavazzi, ing.**  
**Gaétan Tremblay, ing.**  
Secrétaire : Denis Leblanc, ing.  
Personne-ressource : Jean-Pierre Trudeau, ing.

### Comité d'orientation des affaires publiques

#### MANDAT

Assurer une veille stratégique, orienter et planifier les interventions de l'Ordre de manière évolutive pour aider les instances à prendre des décisions éclairées en fonction d'objectifs généraux comprenant notamment l'intérêt public et les actions qui contribuent à faire de l'Ordre des ingénieurs du Québec le phare d'une profession reconnue et respectée de tous.

#### COMPOSITION

Président : Bernard Boire, ing.<sup>1</sup>  
Charles Terreault, ing.<sup>2</sup>  
Gérald André, ing.  
Membres : **Guy Arbour, ing.<sup>3</sup>**  
**Madeleine Baril<sup>4</sup>**  
**Micheline Bétournay, ing.**  
Bernard Boire, ing.<sup>2</sup>  
**Micheline Crevier, ing.<sup>4</sup>**  
Ottavio Galella, ing.<sup>5</sup>  
Christophe Guy, ing.  
**Sandra Gwozdz, ing.<sup>7</sup>**  
Denis Isabel, ing.<sup>6</sup>  
Renaud Lapierre, ing.<sup>5</sup>  
Daniel Mondor, ing.<sup>6</sup>  
Christian Roy, ing.<sup>8</sup>  
Denis Leblanc, ing.  
Daniel Boismenu  
Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.  
Personnes-ressources : Danielle Frank, ARP  
Jean-Claude Michaud

1. Depuis avril 2005.  
2. Jusqu'en avril 2005.  
3. Jusqu'en juillet 2005.  
4. Depuis juillet 2005.  
5. Jusqu'en septembre 2005.  
6. Depuis septembre 2005.  
7. Depuis juin 2005.  
8. Jusqu'en octobre 2005.

## Comité Femmes en ingénierie

### MANDAT

- Suivre les conditions d'accueil et d'intégration des ingénieures dans la profession au moyen d'études et d'analyses ;
- Favoriser l'intégration d'un plus grand nombre de femmes dans la profession d'ingénieur à tous les niveaux.

### COMPOSITION

Présidente : Claire Deschênes, ing.  
Membres : Marie Bernier-Roy, ing.  
Lorraine Marsolais, ing.  
**Sandra Gwozdz, ing.<sup>1</sup>**  
Secrétaire : Jean-Pierre Trudeau, ing.

1. Jusqu'en juin 2005

## COMITÉS TECHNIQUES AD HOC

### Comité de révision de la Loi sur les ingénieurs

#### MANDAT

Suivre au quotidien les modifications à la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs initiées par le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, ou son cabinet, et par l'Office des professions du Québec (OPQ), et s'assurer qu'elle encadre adéquatement la pratique indépendante des technologues par rapport à la pratique du génie.

Les responsabilités des suivis stratégiques des nouvelles étapes de la Loi modifiant la Loi sur les ingénieurs sont confiées au Comité administratif (BU-99-0539).

#### COMPOSITION

Membres : **Gaétan Samson, ing.**  
**M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.**  
**Sandra Gwozdz, ing.**  
**Claude Martineau, ing.**  
**Madeleine Baril**  
Denis Leblanc, ing.  
Personnes-ressources : Lise Thériège  
M<sup>e</sup> Mario C. Dusseault

### Comité d'orientation des Journées de l'ingénieur(e)

#### MANDAT

- Proposer l'orientation générale à donner à cet événement, et ce, à court, moyen et long termes ;
- Proposer un scénario de programme pour les Journées de l'ingénieur(e) 2006 qui corresponde aux objectifs de l'Ordre, mais aussi aux attentes des membres ;
- À partir d'un bilan organisationnel de l'événement, définir de nouvelles orientations pour les années à venir, reflétant la mission de l'Ordre, les positions de l'Ordre face aux enjeux de la profession et les besoins en formation professionnelle des membres.

#### COMPOSITION

Membres : **Madeleine Baril**  
Daniel Boismenu  
**Sandra Gwozdz, ing.**  
**Nadia Lalancette, ing.<sup>1</sup>**  
Louis Tremblay, ing.  
Personnes-ressources : Malika Daoud  
Robert Loïselle  
Jean-Pierre Trudeau, ing.

1. Jusqu'au 15 janvier 2006.

## GROUPES DE TRAVAIL

### Groupe de travail sur l'intégration du professionnalisme et de l'éthique dans la formation des étudiants en génie au Québec

#### MANDAT

- Voir à l'élaboration des mesures pour améliorer l'intégration du professionnalisme et des valeurs qu'il véhicule dans la formation des étudiants en génie ;
- Fournir des avis sur les améliorations à apporter, s'il y a lieu, à l'examen professionnel et au programme de parrainage ;
- Fournir des avis sur la complémentarité entre les mesures mises en œuvre par les universités concernant l'intégration du professionnalisme à la formation des étudiants en génie et celles utilisées par l'Ordre à l'intention des ingénieurs, en particulier des ingénieurs juniors.

#### COMPOSITION

Président : Bernard Morneau, ing.  
Membres : Véronique Vanessa Alexandre,  
étudiante  
Terrill Fancott, ing.  
Guy Gendron, ing.  
Dominique Lefebvre, ing.  
**Louise Quesnel, ing.**  
Secrétaire : Denis Leblanc, ing.  
Personnes-ressources : Jean-Pierre Chalifoux, ing.  
Claude Lizotte, ing.  
Robert Loïselle

### Groupe de travail sur l'orientation de l'inspection professionnelle

#### MANDAT

Présenter une politique préalable à l'établissement d'un plan triennal visant à déterminer le nombre d'inspections à réaliser en fonction de certains paramètres, de types d'interventions et de clientèles.

#### COMPOSITION

Président : **M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.**  
Membres : **André Collin, ing.<sup>1</sup>**  
**Sylvain Dallaire, ing.<sup>1</sup>**  
Claude Lizotte, ing.  
Laurier Nichols, ing.  
**Lyne Plante, ing.**  
**Georges Roy, pharmacien**  
**Gaétan Samson, ing.<sup>2</sup>**  
Secrétaire et membre : Georges-Étienne Ménard, ing.

1. À compter du 26 août 2005.

2. Jusqu'au 18 juin 2005.

## Comités et groupes de travail

### Groupe de travail sur la révision des critères de sélection des membres du Comité d'inspection professionnelle

#### MANDAT

Revoir ou établir les critères de sélection des membres du Comité d'inspection professionnelle.

#### COMPOSITION

Président : **Claude Martineau, ing.**  
Membres : **Micheline Bétournay, ing.**  
**Micheline Crevier, ing.**  
**Florent Meloche, ing.**  
Secrétaire : Georges-Étienne Ménard, ing.

### COMITÉS CONJOINTS

#### Comité de liaison entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et l'Association professionnelle des informaticiens et informaticiennes du Québec (APIIQ)

##### MANDAT

Élaborer une solution mutuellement acceptable ayant trait à l'encadrement de la pratique des spécialistes de l'informatique.

##### COMPOSITION

Membres :  
Représentation de l'Ordre : Yves Lavoie, ing.  
**Florent Meloche, ing.**  
M<sup>e</sup> Mario Dusseault  
Denis Leblanc, ing.

Représentation de l'APIIQ : Pierre Marchand  
Luc Poulin  
Jacques Sergerie

#### Comité conjoint entre l'Ordre des géologues du Québec et l'Ordre des ingénieurs du Québec

##### MANDAT

Assurer la communication et faciliter la collaboration entre les deux ordres dans le cadre du projet de modification de la Loi sur les géologues à l'étude par l'Ordre des géologues du Québec.

##### COMPOSITION

Membres :  
Représentation de l'Ordre : Denis Isabel, ing.  
Denis Leblanc, ing.  
M<sup>e</sup> Mario Dusseault

Représentation de l'Ordre des géologues : Alain Liard, géol.  
Jean Demers, géol.

#### Groupe de travail sur l'élargissement de la mission de SERVIQ

##### MANDAT

Entamer des discussions avec SERVIQ afin de déterminer les impacts du changement de mission de cette dernière sur les relations actuelles entre les deux organisations.

##### COMPOSITION

Président : **Gaétan Samson, ing.**  
Membres : Denis Leblanc, ing.  
**Christian Camirand, ing.**  
**Jean-baptiste Gavazzi, ing.**  
**Georges Roy, pharmacien**

#### Comité de liaison des regroupements d'ingénieurs

##### MANDAT

- Débattre d'enjeux communs à la profession ou à des groupes d'ingénieurs, et s'entendre sur le partage des rôles en cette matière, dans le respect de leurs mandats respectifs ;
- Informé et échanger avec les partenaires sur les projets de prise de position publique propres à chaque groupe ;
- Servir à des fins de conciliation entre les partenaires de façon à harmoniser les points de vue ;
- Trouver des moyens permettant à chacun de faire connaître son organisation, ses objectifs et ses réalisations aux autres partenaires ;
- Assurer la pérennité des travaux du comité.

##### COMPOSITION

Membres : **Gaétan Lefebvre, ing.**  
Ordre des ingénieurs du Québec  
Johanne Desrochers, caé  
Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ)  
Claude Coulombe, ing.  
Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ)  
Michel Gagnon, ing.  
Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec (APIGQ)  
Ramzi Chahine, ing.  
Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ)  
Robert Millette, ing.  
Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal (SPSPEM)  
Secrétaire : Denis Leblanc, ing.  
Ordre des ingénieurs du Québec

#### Comité conjoint Ordre des ingénieurs du Québec – Association des ingénieurs-conseils du Québec

##### MANDAT

Poursuivre les travaux menant à l'adoption d'un règlement sur l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société.

##### COMPOSITION

Président : **Gaétan Samson, ing.**  
Membres : Réjean Berthiaume, ing.  
Yves Pigeon, ing.  
Denis Leblanc, ing.  
Claude Lizotte, ing.  
Secrétaire : M<sup>e</sup> Mario Dusseault  
Personne-ressource : M<sup>e</sup> Mario Dusseault

### **Comité ad hoc sur le Protocole d'entente Ordre des ingénieurs du Québec-SERVIQ**

#### **MANDAT**

- a) Voir au renouvellement du Protocole d'entente entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et SERVIQ ;
- b) Revoir, questionner, ajuster chacune des clauses de l'entente précédente, et explorer de nouvelles avenues s'il y a lieu, à la lumière du contexte actuel (CA-2005-033).

#### **COMPOSITION**

Président :

**M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.**

Membres :

**Gaétan Lefebvre, ing.**

**Louis Fortin, ing.**

Étienne Couture, ing.

Hélène Vaillancourt, ing.

Radu Kaufman, ing.

Michèle C. Dumais, CA

### **Comité ad hoc sur le partenariat Ordre des ingénieurs du Québec-SERVIQ-FÉRIQUE**

#### **MANDAT**

Évaluer et définir les options possibles de partenariat pour la réalisation d'un magazine conjoint, en explorant différentes avenues convenant aux besoins et intérêts des trois organismes ainsi que de leurs membres (CA-2005-032).

#### **COMPOSITION**

Représentants de l'Ordre :

**Sandra Gwozdz, ing.**

**Madeleine Baril**

Daniel Boismenu

Représentants de SERVIQ :

Radu Kaufman, ing.

**François P. Granger, ing.**

Katia Brien

Lyne Richer

Hélène Vaillancourt, ing.

Représentants de Gestion FÉRIQUE :

Manon Duhamel

Jean-Guy Tremblay, ing.

## **JURYS**

### **Prix universitaire du Mérite 2005**

Jury :

**Gaétan Lefebvre, ing.**

Denis Leblanc, ing.

**Louis Fortin, ing.**

**Gaétan Samson, ing.**

**Florent Meloche, ing.**

#### **Lauréats :**

1<sup>er</sup> prix : Yunlu Shen (Université McGill)

2<sup>e</sup> prix : Laurent Moss (École Polytechnique)

3<sup>e</sup> prix ex-æquo : Paul Boyer (École Polytechnique)  
et Paul Hébert (Université McGill)

### **Grand Prix d'excellence 2005**

Jury :

**François P. Granger, ing.**

**Gaétan Lefebvre, ing.**

**M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.**

**Claude Martineau, ing.**

Denis Leblanc, ing.

#### **Lauréat :**

André Harvey, ing.

### **Prix du président au bénévolat 2005**

Jury :

**Madeleine Baril**

**Sandra Gwozdz, ing.**

**M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.**

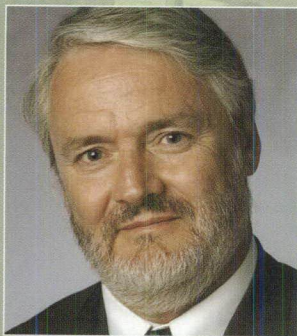
**Claude Martineau, ing.**

**Gaétan Samson, ing.**

Denis Leblanc, ing.

#### **Lauréat :**

Martin Lelièvre, ing.



**M<sup>e</sup> Jean-Marie Mathieu, ing.**  
**Vice-président en titre**  
**et aux Affaires professionnelles**

**Claude Lizotte, ing.**  
**Directeur des Affaires professionnelles**

## MANDAT

La Direction des affaires professionnelles est responsable de l'ensemble des dossiers récurrents ou ponctuels qui visent à valoriser l'intégrité et la qualité de l'exercice de la profession, notamment les activités d'encadrement et de contrôle de l'exercice de la profession, à l'exception de la discipline. À cet effet, la Direction voit à élaborer les méthodes de contrôle ainsi que les mesures administratives, préventives et correctives qui lui permettront de bien assumer son mandat.

## FAITS SAILLANTS

- Le tableau des membres a franchi le cap des 50 000 membres en août 2005.
- Plus de 30 % des membres ont utilisé les fonctionnalités de l'inscription et du paiement en ligne implantées cette année.
- 2 636 nouveaux membres ont été inscrits au tableau de l'Ordre durant l'exercice (2 424 l'année dernière).
- 14 % du groupe des ingénieurs juniors nouvellement inscrits durant l'année sont des diplômés de l'étranger (12,7 % l'année dernière).
- 197 visites de chantiers ont été effectuées par les enquêteurs de la pratique illégale (136 l'année dernière).
- 778 ingénieurs se sont prêtés à l'exercice de l'inspection professionnelle, dont 647 de l'entreprise privée.

## ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES

Afin d'obtenir le droit d'exercer au Québec, les candidats à la profession d'ingénieur doivent soit montrer qu'ils détiennent un diplôme reconnu par le gouvernement, soit démontrer qu'ils ont une formation ou un diplôme jugés équivalents. Pour les titulaires d'un diplôme reconnu, les demandes de permis sont traitées par le Service de l'admission. Dans les autres cas, c'est le Comité des examinateurs qui étudie chacun des dossiers constitués par le Service et qui fait les recommandations appropriées au Comité administratif.

Un diplôme peut être reconnu équivalent s'il a été accordé au terme d'un programme agréé par le Bureau canadien d'accréditation des programmes d'ingénierie (BCAPI) ou par un organisme dont les normes respectent celles du BCIPI. Par ailleurs, dans l'appréciation d'une demande

d'équivalence de formation, le Comité des examinateurs tient compte notamment des cours suivis, de l'expérience pertinente et de la réussite des examens prescrits.

## Nouvelles demandes de permis

Cette année, 3 263 nouvelles demandes de permis ont été acheminées à l'Ordre. De celles-ci, 2 272 provenaient de diplômés en génie du Québec, 89 de diplômés en génie d'autres provinces du Canada, 902 de diplômés en génie de l'étranger ou de non-diplômés en génie. Mentionnons que 32 nouvelles demandes d'admission à l'Ordre étaient des demandes de transfert de membres d'autres associations canadiennes d'ingénieurs.

## Comité des examinateurs

Parmi les 3 282 demandes de permis qui ont été complétées cette année, 2 279 provenaient de titulaires d'un diplôme reconnu par le gouvernement. Toutes les autres demandes ont fait l'objet d'une étude en vue d'une recommandation de la part du Comité des examinateurs. Deux cent soixante-deux demandes ont fait l'objet d'une recommandation d'équivalence de diplôme, et 139 d'une recommandation d'équivalence de formation.

Les 602 demandes restantes se répartissent comme suit : 534 candidats ont été admis à des examens visant à contrôler leurs connaissances, 49 à des examens visant à compléter leur formation ; 7 ont été convoqués à subir une entrevue. Douze demandes ont été refusées.

Au cours des 9 séances tenues durant l'année, le Comité a en outre procédé à 233 révisions de dossiers et à 569 études de résultats aux examens.

## Examens d'admission

L'Ordre tient deux séances d'examens d'admission par année, l'une en mai et l'autre en novembre. Au cours de l'exercice écoulé, 286 candidats à l'admission se sont présentés à 394 examens à la session de mai, et 283 candidats se sont présentés à 359 examens à celle de novembre. L'ensemble de ces candidats ont passé 190 examens différents, et le taux de réussite a été de 68 %.

### Délivrance de permis d'ingénieur junior ou stagiaire

Cette année, le Comité administratif a délivré 2 866 permis d'ingénieur junior ou d'ingénieur stagiaire. Parmi les nouveaux titulaires de permis, 2 279 avaient un diplôme reconnu par le gouvernement, 211 un diplôme reconnu équivalent et 376 avaient reçu une formation jugée équivalente. Parmi ces derniers, 84 étaient diplômés de programmes agréés mais non encore reconnus par le gouvernement; 257 avaient réussi les examens de contrôle (238) ou de formation prescrits (19), les 35 autres candidats ayant été jugés admissibles sans examens, du fait de leurs études supérieures et de leur expérience.

### INSCRIPTION

Le Service de l'inscription est responsable du tableau des membres. Les tableaux qui suivent (1 à 8 a) fournissent des statistiques sur certaines caractéristiques des membres de l'Ordre et sur des activités du Service au 31 mars 2006.

TABLEAU 1

### Répartition des membres inscrits au tableau

	Nombre	% du total des membres
<b>Exerçant leur profession</b>		
Ingénieurs	36 919	71,4
Ingénieurs juniors / ingénieurs stagiaires	10 485	20,3
Membres temporaires pour un an <sup>1</sup>	13	–
Permis restrictifs	4	–
<b>Total</b>	<b>47 421</b>	<b>91,7</b>
<b>N'exerçant pas leur profession</b>		
Invalidité permanente	62	0,1
À vie	101	0,2
À la retraite	4 114	8,0
<b>Total</b>	<b>4 277</b>	<b>8,3</b>
<b>TOTAL DES MEMBRES</b>	<b>51 698</b>	<b>100</b>

1. Des permis temporaires valables pour une période d'un an peuvent être délivrés par le Bureau de l'Ordre en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française aux personnes venant de l'extérieur du Québec qui sont déclarées aptes à exercer leur profession, mais qui ne remplissent pas les exigences de l'article 35 C.L.F. Ces permis peuvent être renouvelés au maximum trois fois si l'Office québécois de la langue française l'autorise.

TABLEAU 2

### Répartition des nouvelles inscriptions au tableau

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
<b>Ingénieurs juniors</b>				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	423	1 793	2 216	85,4
Diplômés en génie d'établissements étrangers	48	316	364	14,0
Non-diplômés en génie, après examens	2	13	15	0,6
<b>Total des ingénieurs juniors</b>	<b>473</b>	<b>2 122</b>	<b>2 595</b>	<b>100</b>
<b>Ingénieurs stagiaires</b>				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	0	1	1	11,1
Diplômés en génie d'établissements étrangers	2	2	4	44,45
Non-diplômés en génie, après examens	0	4	4	44,45
<b>Total des ingénieurs stagiaires</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>100</b>
<b>Ingénieurs</b>				
Diplômés des établissements du Québec et des autres provinces	4	22	26	81,3
Diplômés en génie d'établissements étrangers	0	5	5	15,6
Non-diplômés en génie, après examens	0	1	1	3,1
<b>Total des ingénieurs</b>	<b>4</b>	<b>28</b>	<b>32</b>	<b>100</b>
<b>TOTAL DES INSCRIPTIONS POUR L'ANNÉE</b>	<b>479</b>	<b>2 157</b>	<b>2 636</b>	

# Affaires professionnelles

TABLEAU 3

## A. Mouvements des inscriptions au tableau

	Inscriptions	%	Réinscriptions	%	Retraits*	%
Ingénieurs juniors	2 595	98,5	258	19,2	470	22,2
Ingénieurs stagiaires	9	0,3	125	9,3	240	11,4
Ingénieurs	32	1,2	958	71,5	1 405	66,4
<b>TOTAL</b>	<b>2 636</b>	<b>100</b>	<b>1 341</b>	<b>100</b>	<b>2 115</b>	<b>100</b>

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires
<b>*Motifs des retraits</b>			
Démissions	121	23	12
Retraits pour non-paiement	1 181	446	226
Radiations pour cause disciplinaire	5	0	0
Radiations pour non-conformité au Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle	23	1	0
Décès	75	0	2
<b>TOTAL</b>	<b>1 405</b>	<b>470</b>	<b>240</b>

## B. Permis temporaires<sup>1</sup>

	Accordés	Renouvelés
Permis accordés en vertu de l'article 18 de la Loi sur les ingénieurs	186	42
Permis accordés en vertu de l'article 19 de la Loi sur les ingénieurs	19	8

1. Des permis temporaires sont accordés en vertu des articles 18 et 19 de la Loi sur les ingénieurs. Ils sont accordés pour une période de 12 mois, après quoi ils doivent être renouvelés si la réalisation du projet n'est pas terminée.

TABLEAU 4

## Répartition des membres selon les régions électorales et le domicile

	2005-2006		% de variation par rapport à 2004-2005
	Nombre de membres	% du total des membres	
<b>Selon les régions électorales</b>			
Montréal	32 605	63,1	4,1
Québec	6 826	13,2	4,4
Mauricie-Bois-Francis-Centre-du-Québec	2 271	4,4	4,1
Estrie	1 685	3,3	3,8
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 605	3,1	3,5
Outaouais	1 196	2,3	4,5
Est-du-Québec	1 156	2,2	1,3
Abitibi-Témiscamingue	697	1,3	1,0
<b>TOTAL</b>	<b>48 041<sup>1</sup></b>	<b>92,9</b>	<b>4,0</b>
<b>Selon le domicile</b>			
Membres domiciliés au Québec	48 041	92,9	
<b>Membres domiciliés hors du Québec</b>			
Ontario	1 680	3,3	(2,3)
Alberta	215	0,4	14,4
Colombie-Britannique	179	0,4	(4,3)
Autres provinces et territoires	206	0,4	(4,6)
États-Unis	786	1,5	(1,5)
Autres pays	591	1,1	8,4
<b>Total des membres domiciliés hors du Québec</b>	<b>3 657</b>	<b>7,1</b>	<b>0,1</b>
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>51 698</b>	<b>100</b>	<b>3,7</b>

1. Ne tient pas compte des membres résidant hors du Québec.

TABLEAU 5

## Répartition des membres selon les Sections régionales

	Ingénieurs	Ingénieurs juniors	Ingénieurs stagiaires	Membres à vie, retraités et invalides permanents	2005-2006		2004-2005		% de variation par rapport à 2004-2005
					Total	% du total des membres	Total	% du total des membres	
<b>Sections régionales</b>									
Montréal (RIM)	10 087	3 439	712	1 305	15 542	30,1	14 982	30,1	3,7
Plein-Sud	6 471	1 029	312	725	8 537	16,5	8 211	16,5	4,0
Québec et Chaudière-Appalaches	4 772	1 074	243	688	6 777	13,1	6 494	13,0	4,4
Laval-Laurentides	4 194	775	281	446	5 696	11,0	5 445	10,9	4,6
Cantons-de-l'Est	1 801	403	133	193	2 530	4,9	2 435	4,9	3,9
Outaouais	1 422	207	78	165	1 872	3,6	1 832	3,7	2,2
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 257	227	41	80	1 605	3,1	1 551	3,1	3,5
Mauricie	1 162	220	54	155	1 591	3,1	1 537	3,1	3,5
Lanaudière	1 119	230	57	107	1 513	2,9	1 425	2,9	6,2
Drummond	658	179	43	39	918	1,8	856	1,7	7,2
Abitibi-Témiscamingue	549	112	17	19	697	1,3	690	1,4	1,0
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	449	97	29	36	611	1,2	598	1,2	2,2
Richelieu	233	34	8	33	308	0,6	301	0,6	2,3
Mingan	217	41	6	4	268	0,5	261	0,5	2,7
Manicouagan	150	33	4	10	197	0,4	200	0,4	(1,5)
Aucune Régionale <sup>1</sup>	2 395	250	117	272	3 036	5,9	3 018	6,0	0,6
<b>TOTAL</b>	<b>36 936</b>	<b>8 350</b>	<b>2 135</b>	<b>4 277</b>	<b>51 698</b>	<b>100</b>	<b>49 836</b>	<b>100</b>	<b>3,7</b>

1. Domiciliés hors du Québec.

TABLEAU 6

## Répartition des membres selon les régions administratives de leur employeur

	Femmes	Hommes	Nombre	% du groupe
<b>Régions administratives de l'employeur</b>				
Bas-Saint-Laurent	42	493	535	1,3
Saguenay-Lac-Saint-Jean	170	1 266	1 436	3,5
Capitale-Nationale	472	3 759	4 231	10,3
Mauricie	79	905	984	2,4
Estrie	140	1 221	1 361	3,3
Montréal	2 311	15 548	17 859	43,6
Outaouais	101	612	713	1,8
Abitibi-Témiscamingue	73	534	607	1,5
Côte-Nord	52	413	465	1,2
Nord-du-Québec	9	79	88	0,2
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	9	81	90	0,2
Chaudière-Appalaches	130	1 182	1 312	3,2
Laval	169	1 332	1 501	3,7
Lanaudière	52	603	655	1,6
Laurentides	149	1 339	1 488	3,6
Montérégie	759	5 856	6 615	16,2
Centre-du-Québec	97	897	994	2,4
<b>TOTAL</b>	<b>4 814</b>	<b>36 120</b>	<b>40 934<sup>1</sup></b>	<b>100</b>

1. Ne tient pas compte des membres ayant un employeur hors du Québec, des membres sans emploi, aux études ou à la retraite.

# Affaires professionnelles

**TABLEAU 7**  
**Répartition des membres selon diverses caractéristiques**

	2005-2006		2004-2005			
	Nombre	%	Nombre	%		
<b>Selon le sexe</b>						
Femmes	5 771	11,2	5 376	10,8		
Hommes	45 927	88,8	44 460	89,2		
<b>TOTAL</b>	<b>51 698</b>	<b>100</b>	<b>49 836</b>	<b>100</b>		
<b>Selon l'âge et le sexe</b>						
	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
29 ans et moins	1 362	23,6	5 710	12,4	7 072	13,7
De 30 à 39 ans	2 689	46,6	12 328	26,9	15 017	29,1
De 40 à 49 ans	1 391	24,1	13 102	28,5	14 493	28,0
De 50 à 59 ans	283	4,9	8 159	17,8	8 442	16,3
60 ans et plus	46	0,8	6 628	14,4	6 674	12,9
<b>TOTAL</b>	<b>5 771</b>	<b>100</b>	<b>45 927</b>	<b>100</b>	<b>51 698</b>	<b>100</b>
<b>Selon l'âge et la langue</b>						
	Francophones		Anglophones		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
29 ans et moins	6 639	14,4	433	7,9	7 072	13,7
De 30 à 39 ans	14 157	30,6	860	15,7	15 017	29,1
De 40 à 49 ans	13 367	28,9	1 126	20,5	14 493	28,0
De 50 à 59 ans	7 205	15,6	1 237	22,5	8 442	16,3
60 ans et plus	4 841	10,5	1 833	33,4	6 674	12,9
<b>TOTAL</b>	<b>46 209</b>	<b>100</b>	<b>5 489</b>	<b>100</b>	<b>51 698</b>	<b>100</b>
<b>Selon le statut, le sexe, le domicile et la langue</b>						
Ingénieurs	36 468	78,9	4 717	85,9	41 186	79,7
Ingénieurs juniors	7 731	16,7	646	11,8	8 376	16,2
Ingénieurs stagiaires	2 010	4,4	126	2,3	2 136	4,1
<b>TOTAL</b>	<b>46 209</b>	<b>100</b>	<b>5 489</b>	<b>100</b>	<b>51 698</b>	<b>100</b>
Femmes	5 337	11,5	434	7,9	5 771	11,2
Hommes	40 872	88,5	5 055	92,1	45 927	88,8
<b>TOTAL</b>	<b>46 209</b>	<b>100</b>	<b>5 489</b>	<b>100</b>	<b>51 698</b>	<b>100</b>
Domiciliés au Québec	44 031	95,3	4 010	73,1	48 041	92,9
Domiciliés hors du Québec	2 178	4,7	1 479	26,9	3 657	7,1
<b>TOTAL</b>	<b>46 209</b>	<b>100</b>	<b>5 489</b>	<b>100</b>	<b>51 698</b>	<b>100</b>

TABLEAU 8

## Répartition des membres selon le secteur d'activité de l'employeur

(Selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord - SCIAN)

	Nombre	% du total des membres
<b>Secteurs public et parapublic</b>		
Administration publique fédérale	1 373	2,7
Administrations publiques provinciales et territoriales	3 820	7,4
Administrations publiques locales, municipales et régionales	823	1,6
<b>TOTAL</b>	<b>6 016</b>	<b>11,7</b>
<b>Secteur de la consultation</b>		
Services de génie	7 657	14,8
<b>TOTAL</b>	<b>7 657</b>	<b>14,8</b>
<b>Secteur de l'éducation</b>		
Services d'enseignement	1 828	3,5
<b>TOTAL</b>	<b>1 828</b>	<b>3,5</b>
<b>Autres secteurs</b>		
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	52	0,1
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	388	0,7
Services publics	163	0,3
Construction	1 797	3,5
Fabrication (voir le détail au tableau 8 a) ci-après)	14 683	28,4
Commerce de gros	1 792	3,5
Commerce de détail	213	0,4
Transport et entreposage	646	1,2
Industrie de l'information et industrie culturelle	1 337	2,6
Finance et assurances	317	0,6
Services immobiliers et services de location et de location à bail	211	0,4
Services professionnels, scientifiques et techniques	3 947	7,6
Gestion de sociétés et d'entreprises	182	0,4
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets	536	1,0
Soins de santé et assistance sociale	135	0,3
Arts, spectacles et loisirs	42	0,1
Hébergement et services de restauration	31	0,1
Autres services	233	0,5
Administrations publiques	10	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>26 715</b>	<b>51,7</b>
Secteurs d'activité non classifiés	2 437	4,7
Sans emploi, aux études ou à la retraite	7 045	13,6
<b>EFFECTIF TOTAL</b>	<b>36 197</b>	<b>70</b>

# Affaires professionnelles

TABLEAU 8 a)

## Répartition des membres selon le secteur d'activité de l'employeur

	Nombre	% du groupe
<b>Détails du secteur fabrication</b>		
Fabrication d'aliments	329	2,3
Fabrication de boissons et de produits du tabac	101	0,7
Usines de textiles	46	0,3
Usines de produits textiles	35	0,2
Fabrication de vêtements	29	0,2
Fabrication de produits en cuir et de produits analogues	27	0,2
Fabrication de produits en bois	326	2,2
Fabrication du papier	986	6,7
Impression et activités connexes de soutien	64	0,4
Fabrication de produits du pétrole et du charbon	373	2,5
Fabrication de produits chimiques	865	5,9
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	595	4,1
Fabrication de produits minéraux non métalliques	475	3,2
Première transformation de métaux	1 080	7,4
Fabrication de produits métalliques	1 200	8,2
Fabrication de machines	2 171	14,8
Fabrication de produits informatiques et électroniques	2 201	15,0
Fabrication de matériel, d'appareils et de composants électriques	871	5,9
Fabrication de matériel de transport	2 443	16,6
Fabrication de meubles et de produits connexes	142	1,0
Activités diverses de fabrication	324	2,2
<b>TOTAL</b>	<b>14 683</b>	<b>100</b>

## SIGNATURE NUMÉRIQUE

Le 28 avril 2005, une entente contractuelle était conclue avec la firme Notarius en vue de fournir, sous l'autorité de l'Ordre, un service de signature numérique pour les ingénieurs. Ce nouveau service a été lancé le 17 juin 2005.

Ce service permet d'habiliter les ingénieurs qui désirent utiliser les technologies de l'information pour signer leurs documents d'ingénierie en concordance avec la Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information, les *Directives pour l'authentification de documents d'ingénierie* et le Code de déontologie des ingénieurs.

## INSCRIPTION EN LIGNE

L'Ordre a répondu aux attentes de ses membres en vue de faciliter le traitement de leurs demandes d'inscription annuelle directement en ligne sur le site extranet réservé aux membres de l'Ordre. Ce nouveau service a été lancé le 1<sup>er</sup> février 2006 et 33 % des membres ont choisi la voie électronique plutôt que le formulaire papier pour s'inscrire ; ils ont ainsi utilisé le paiement par carte de crédit ou le paiement bancaire plutôt que le paiement traditionnel par chèque.

## ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002, l'Ordre et dix autres associations professionnelles d'ingénieurs canadiennes, avec l'aide du Conseil canadien des ingénieurs, participent conjointement à un plan collectif et national d'assurance responsabilité professionnelle avec XL Insurance Company Limited. Le contrat conclu avec cette compagnie d'assurances est d'une durée de trois ans et a été renouvelé en date du 31 mars 2005. L'Ordre des géologues du Québec s'est ajouté à cette entente durant la dernière année.

Un comité *ad hoc* a été créé dans le but de réviser en profondeur le Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec, notamment en ce qui concerne les points suivants : la garantie minimale, la couverture de cinq ans, les domaines non assurables, la pratique privée occasionnelle (*moon-lighting*) et les recommandations du Comité d'inspection professionnelle concernant ce règlement. Les activités du comité se sont poursuivies durant la dernière année. Ce comité présentera sous peu ses recommandations au Bureau dans un rapport.

## SOUTIEN AUX NOUVEAUX MEMBRES

### Encadrement

Au 31 mars 2006, le Service de soutien aux nouveaux membres comptait 8 376 dossiers d'ingénieurs juniors et 2 136 dossiers d'ingénieurs stagiaires, pour un total de 10 512.

Les dispositions du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des ingénieurs du Québec stipulent que tous les ingénieurs juniors doivent remplir, entre autres, deux conditions afin que le Bureau leur délivre un permis d'ingénieur. Ces conditions sont la réussite de l'examen professionnel et l'acquisition d'une expérience pertinente en génie de 36 mois. Pour obtenir le permis conférant le plein droit d'exercer, les ingénieurs juniors doivent aussi démontrer, à l'instar des autres professionnels du Québec, qu'ils ont une connaissance appropriée du français.

## Examen professionnel

Au cours de l'exercice écoulé, 1 535 demandes d'inscriptions à l'examen professionnel ont été reçues. Cet examen est tenu dans 9 villes du Québec.

## Délivrance du permis d'ingénieur

Quelque 870 ingénieurs juniors et 405 ingénieurs stagiaires ont obtenu leur permis d'ingénieur. De plus, 22 permis ont été délivrés, à la faveur de l'Entente sur la mobilité des ingénieurs à l'intérieur du Canada, à des personnes provenant des autres associations canadiennes d'ingénieurs.

## Séances d'information sur la profession

Comme par le passé, l'Ordre invite tous les futurs diplômés des 11 établissements universitaires québécois qui offrent des programmes en génie, à des séances d'information sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Québec. Durant l'année universitaire 2005-2006, une vingtaine de séances d'information ont eu lieu.

## INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'article 23 du Code des professions stipule que chaque ordre professionnel a pour principale fonction d'assurer la protection du public, et qu'à cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres.

Ce contrôle s'exerce d'abord au moment de l'admission des nouveaux membres ; par la suite, c'est presque exclusivement au Service de l'inspection professionnelle qu'incombe cette responsabilité afin de s'assurer que les membres de l'Ordre rendent des services professionnels de qualité.

L'inspection professionnelle, au-delà de sa fonction première, vise à améliorer la pratique du génie en informant les ingénieurs de leurs droits, devoirs et obligations envers le public, le client et la profession. À cet effet, l'Ordre renseigne ses membres sur les lois et règlements gouvernant l'exercice de leur profession ; ces renseignements concernent notamment le Code des professions et la Loi sur les ingénieurs. L'Ordre signifie également à ses membres ses attentes quant à l'excellence des services professionnels qu'ils rendent à la collectivité.

## Comité d'inspection professionnelle

Le Code des professions prévoit l'institution d'un comité d'inspection professionnelle (CIP) au sein de chaque ordre. Le CIP de l'Ordre est formé de 12 personnes nommées par le Bureau. Chacune d'elle possède un minimum de 20 ans d'expérience en génie et exerce dans différents domaines et spécialités du génie (électrique, mécanique, protection incendie, structure, fondations, installations septiques, drainage et aménagement extérieur, appareils [vaisseaux] sous pression, etc.). Un poste est présentement vacant en mécanique du bâtiment, et un autre en électricité du bâtiment.

Le mandat du CIP consiste à :

- effectuer une surveillance générale de l'exercice de la profession suivant un programme qu'il établit et que le Bureau de l'Ordre approuve ;
- procéder à des enquêtes particulières portant expressément sur la compétence professionnelle de tout membre lorsque des motifs le justifient.

Tout en conservant le caractère universel de l'inspection professionnelle, il a été notamment décidé de porter une

attention particulière aux membres qui accomplissent des actes ayant un lien avec l'ingénierie ou pouvant mettre en cause l'intérêt public, plus particulièrement la santé et la sécurité des bénéficiaires directs et indirects de leurs travaux, sans égard au secteur d'activité.

En 2005-2006, le CIP s'est réuni à 53 reprises, dont 22 fois en audience à la suite d'une enquête particulière sur la compétence professionnelle d'un membre. Cette année, la pratique professionnelle de 778 membres actifs a fait l'objet d'une inspection dans le cadre du Programme de surveillance générale de l'exercice de la profession. La répartition des inspections selon les Sections régionales et les secteurs d'activités est présentée dans les tableaux 9 et 10 respectivement. Chaque membre qui a fait l'objet d'une inspection reçoit par écrit les résultats de la vérification de sa pratique professionnelle. De ce nombre, le CIP a transmis 8 cas au Bureau du syndic (tableau 11) et 4 au Service de la surveillance de la pratique illégale (tableau 12). Treize cas ont été transmis à l'agent d'information à l'assurance responsabilité professionnelle (tableau 13).

Au cours de l'année, le CIP a décrété 13 nouvelles enquêtes particulières sur la compétence professionnelle d'ingénieurs exerçant dans plusieurs domaines d'activités (tableau 14).

Le Comité administratif, à la suite des recommandations du CIP, a imposé 15 stages de perfectionnement (tableau 15) à 6 ingénieurs en vertu de l'article 55 du Code des professions. Depuis juin 2001, le CIP a la tâche d'administrer les stages de perfectionnement. Cette année, 3 membres se sont vu imposer une limitation définitive de leurs droits d'exercice dans 5 disciplines (tableau 16).

Le secrétaire du CIP fait partie du comité directeur du Forum de l'inspection professionnelle organisé par le Conseil interprofessionnel du Québec. De plus, le CIP a collaboré à l'élaboration de cours dans le domaine du traitement des eaux usées domestiques non reliées à un égout municipal.

**TABLEAU 9**  
**Répartition des inspections professionnelles selon les Sections régionales**

Abitibi-Témiscamingue	24
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	20
Cantons-de-l'Est	14
Drummond	12
Lanaudière	22
Laval-Laurentides	20
Manicouagan	9
Mauricie	3
Mingan	5
Outaouais	13
Plein-Sud	151
Québec et Chaudière-Appalaches	133
Régionale des ingénieurs de Montréal	308
Richelieu	16
Saguenay-Lac-Saint-Jean	28
<b>TOTAL</b>	<b>778</b>

**TABLEAU 10**

**Répartition des membres soumis à une inspection selon le secteur d'activité identifié par le membre au moment de son inscription ou réinscription au tableau des membres en 2005-2006**

Pratique privée en génie	78
Entreprises privées	647
Secteurs public et parapublic	41
Pratique privée hors génie	8
En dehors de l'emploi principal	2
Autres	2
<b>TOTAL</b>	<b>778</b>

**TABLEAU 11**

**Dossiers transmis au syndic en vertu de l'article 112 du Code des professions**

<b>Type d'infraction</b>	
Entrave et fausse déclaration lors de l'inspection	1
A signé et scellé des plans sans y avoir contribué directement	1
A signé et scellé des plans qui n'avaient pas été préparés sous sa supervision immédiate	1
A posé des actes d'ingénierie malgré sa limitation imposée par le Comité administratif	2
Conflit d'intérêt et sceau de complaisance	1
Destruction de dossier	1
A transféré ses responsabilités à un maître électricien	1
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>

**TABLEAU 12**

**Dossiers transmis au Service de la surveillance de la pratique illégale en vertu des articles 22 et 26 de la Loi sur les ingénieurs ou de l'article 32 du Code des professions**

<b>Type d'infraction</b>	
Utilisation illégale des mots « ingénieur » et « ingénierie »	3
A encouragé un technologue à pratiquer l'ingénierie	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>

**TABLEAU 13**

**Dossiers concernant l'assurance responsabilité professionnelle**

Dossiers transmis à l'agent d'information à l'assurance responsabilité professionnelle	13
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

TABLEAU 14

**Enquêtes particulières sur la compétence**

Enquêtes particulières en cours au 1 <sup>er</sup> avril 2005	46
Nouvelles enquêtes ordonnées durant l'exercice	13
Enquêtes particulières fermées en cours d'exercice	12
Enquêtes particulières soumis au CA	6
Enquêtes actives au 31 mars 2006	41

TABLEAU 15

**Stages de perfectionnement**

Stages actifs au 1 <sup>er</sup> avril 2005	64
Stages imposés durant l'exercice	15
Stage complété en cours d'exercice	-
Stages abandonnés (limitations définitives)	5
Stages en cours au 31 mars 2006	74

TABLEAU 16

**Limitations du droit d'exercice**

Limitations en cours au 1 <sup>er</sup> avril 2005	55
Limitations imposées en cours d'exercice	11
Limitations définitives imposées en cours d'exercice	5
Limitation levée en cours d'exercice	-
Limitations en cours au 31 mars 2006	61

**SURVEILLANCE DE LA PRATIQUE ILLÉGALE**

Les activités du Service de la surveillance de la pratique illégale se déroulent en conformité avec le Plan d'action adopté par le Bureau de l'Ordre le 21 octobre 2005 pour la mise en œuvre de son Programme triennal d'intervention aux fins de la surveillance de la pratique illégale, de 2004 à 2007.

Le Plan d'action 2005-2006 comprend 13 objectifs regroupés selon les 3 axes suivants :

- la prévention ;
- les contrôles et la coercition ;
- la recherche et le développement.

**Prévention**

La priorité a été accordée afin d'empêcher les infractions à la Loi sur les ingénieurs, à la source même et aussi souvent que possible.

Quelque 28 visites d'entreprises privées, publiques, parapubliques et d'organismes municipaux ont été effectuées par les conseillers en prévention de l'Ordre, afin de sensibiliser leurs représentants aux principaux articles de la Loi sur les ingénieurs et du Code des professions.

Dans le même but, l'Ordre a tenu un stand d'information pour les visiteurs des expositions qui ont eu lieu à l'occasion des congrès annuels de l'Association des directeurs municipaux du Québec, de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec et de la Fédération québécoise des municipalités.

Les visites de prévention ont été effectuées selon la répartition montrée au tableau 17.

En matière d'information, l'Ordre a répondu à 1 780 demandes de renseignements dans l'année.

Les questions proviennent des membres de l'Ordre (66 %) et du public (34 %) et concernent principalement l'authentification des documents d'ingénierie, l'usage correct du titre « ingénieur », le champ d'exercice, la déontologie et la pratique illégale.

TABLEAU 17

**Répartition des visites de prévention et de chantiers selon les Sections régionales**

Du 1 <sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006		
Régionale	Prévention	Chantier
Abitibi-Témiscamingue	-	-
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie	1	9
Cantons-de-l'Est	2	19
Drummond	-	21
Lanaudière	1	5
Laval-Laurentides	2	32
Manicouagan	-	0
Mauricie	1	5
Mingan	-	-
Outaouais	-	11
Plein-Sud	3	26
Québec et Chaudière-Appalaches	7	33
Régionale des ingénieurs de Montréal	10	35
Richelieu	-	1
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1	-
<b>TOTAL</b>	<b>28</b>	<b>197</b>

Le tableau 18 fait état du nombre d'enquêtes en fonction de la nature des infractions qui auraient été commises.

TABLEAU 18

**Répartition des dossiers d'enquête selon la nature des infractions**

Du 1 <sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006				
	A	B	C	D
Usurpation de titre par une société ou une corporation	2	-	-	2
Usurpation de titre	6	30	22	14
Exercice illégal	3	9	11	1
Raison sociale illégale	43	4	1	46
Exercice illégal et utilisation de plans non conformes	12	19	26	5
Publicité illégale	8	4	2	10
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>66</b>	<b>62</b>	<b>78</b>

A : Actifs au 1<sup>er</sup> avril 2005

C : Fermés en 2005-2006

B : Ouverts en 2005-2006

D : Actifs au 31 mars 2006

**Poursuites pénales**

Au 1<sup>er</sup> avril 2005, 17 poursuites pour des infractions à la Loi sur les ingénieurs étaient en suspens. De ce nombre, 10 défendeurs ont été reconnus coupables et 7 poursuites ont fait l'objet d'un retrait d'accusation.

Au cours de l'exercice écoulé, 9 autres personnes physiques et morales ont fait l'objet de poursuites pénales pour un total de 15 chefs d'accusation. Au 31 mars 2006, 5 d'entre elles ont été condamnées, 2 ont fait l'objet d'un retrait d'accusation et 2 sont en attente de procès. Le tableau 19 illustre la répartition des poursuites intentées depuis le 1<sup>er</sup> avril 2005 en fonction des types d'infractions qui ont ou auraient été commises.

**TABEAU 19**

**Sommaire des poursuites pénales intentées entre le 1<sup>er</sup> avril 2005 et le 31 mars 2006**  
**Total des poursuites pénales – 9 dossiers**

	Nombre de chefs
Usurpation du titre	4
Exercice illégal	3
Exécution de travaux sans l'autorité d'un ingénieur	5
Utilisation de plans et devis non conformes	2
Authentification illégale d'un document d'ingénierie	1
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>

### Recherche et développement

Le 27 mars 2006, la Commission de la santé et de la sécurité du travail du Québec (CSST) et l'Ordre ont signé un protocole d'entente relativement à l'échange de renseignements sur les chantiers de construction. En vertu de cette entente, l'Ordre aura notamment accès à des informations qui lui permettront de mieux cibler ses visites de chantiers de construction.

### Microsoft

Par jugement du 5 avril 2004, le juge Claude Millette de la Cour du Québec a donné raison à l'Ordre des ingénieurs du Québec dans sa poursuite contre Microsoft Canada Co. L'Ordre avait intenté une poursuite pénale contre Microsoft Canada Co. pour avoir sciemment amené, par une autorisation ou un encouragement, une personne qui n'est pas membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec à utiliser le titre d'ingénieur dans sa désignation « Ingénieur de système certifié Microsoft », commettant par là une infraction prévue à l'article 188.1 du Code des professions (L.R.Q., c. C-26).

Microsoft Canada Co. a interjeté appel de cette décision auprès de la Cour supérieure, qui a rejeté cet appel le 22 juin 2005. Microsoft Canada Co. a alors présenté une requête pour permission d'appeler de cette dernière décision à la Cour d'appel du Québec. Le 4 octobre 2005, cette requête a été rejetée par la Cour d'appel et Microsoft Canada Co. a accepté la décision de la juge Louise Mailhot. En conséquence, le jugement du 5 avril 2004 de la Cour du Québec est maintenu.

### Registraire des entreprises – Québec

Le 11 septembre 2003, l'Ordre a déposé auprès du Registraire des entreprises une requête lui demandant d'ordonner à une entreprise de changer son nom, car il comprenait l'un des cinq mots (génie) interdits par l'article 26 de la Loi sur les ingénieurs.

Par sa décision, rendue le 24 février 2005, le Registraire des entreprises a accueilli la requête de l'Ordre et a ordonné à l'entreprise de changer son nom dans un délai de 30 jours à moins qu'elle interjette appel de cette décision.

L'entreprise a interjeté appel le 17 mars 2005 auprès du Tribunal administratif du Québec. Une première audition a été tenue en janvier 2006. À la fin du présent exercice, une seconde audition est prévue en avril 2006.

### Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Le MDDEP a consulté l'Ordre à l'égard de son projet de règlement d'application de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Le MDDEP projette de soustraire de l'application de cet article les travaux qui ont un faible impact sur l'environnement, notamment les travaux municipaux de réhabilitation et de remplacement de conduites et d'équipements d'eau potable et d'égouts. Les interventions de l'Ordre ont porté sur le respect de la Loi sur les ingénieurs et du Code de déontologie des ingénieurs.

### Régie du bâtiment du Québec (RBQ)

D'autre part, en regard du projet de loi 92 qui prévoit transférer à la Régie du bâtiment du Québec la plus grande partie des responsabilités du ministère des Ressources naturelles et de la Faune à l'égard des équipements pétroliers, l'Ordre a été consulté et a formulé ses commentaires, toujours pour voir à l'application de la Loi sur les ingénieurs et au respect du Code de déontologie des ingénieurs.

### Domaine agricole et fermes de toit

L'Ordre a intensifié ses démarches pour assurer l'application de la Loi sur les ingénieurs dans le domaine agricole et des fermes de toit. Les décisions pénales à l'égard des personnes physiques et morales qui ont été déclarées coupables d'infractions lors de l'exécution de travaux de bâtiments agricoles apparaissent sur les sites Internet et extranet de l'Ordre.

### DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

En matière de développement professionnel, l'Ordre des ingénieurs du Québec vise trois objectifs : assurer la qualité et l'efficacité des services professionnels rendus par les ingénieurs ; favoriser l'adaptation de la profession au changement continu du contexte socioéconomique, de la technologie et des attentes du milieu ; renforcer la responsabilisation de l'ingénieur par rapport à son propre développement professionnel.

### Domaines d'intervention

Les travaux du Service du développement professionnel ont porté principalement sur : l'intégration du professionnalisme et de l'éthique dans la formation des étudiants en génie, la conception de systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique, la gestion des risques, les Journées de l'ingénieur(e) ainsi que le positionnement de la profession et de l'Ordre.

### Intégration du professionnalisme et de l'éthique dans la formation des futurs ingénieurs

Les étudiants en génie sont peu sensibilisés au concept de professionnalisme. À la suite d'un rapport d'un groupe de travail mis sur pied par le Comité de liaison CODIQ-OIQ-CRÉIQ, un plan d'action visant à intégrer des notions concernant le professionnalisme et l'éthique dans la formation des étudiants en génie a été préparé et sera soumis sous peu

aux organisations membres du Comité de liaison. Ce groupe s'est également penché sur l'examen professionnel et le programme de parrainage, qui constituent les deux principaux moyens d'intégration des ingénieurs juniors à la profession, ainsi que sur le *Guide de pratique professionnelle*.

### **Conception de systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique**

Une entente a été conclue avec le Centre de formation continue de l'École Polytechnique en vue d'offrir, à compter d'avril 2006, une session de formation d'une durée de 7 jours sur la conception de systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique. Cette formation vise à corriger certains problèmes. On a en effet constaté que des ingénieurs faisant la conception de ces systèmes n'ont pas toujours les compétences appropriées et qu'il n'existe pas de formation adaptée à leurs besoins.

### **La gestion des risques**

Le ministère de la Sécurité publique du Québec prévoit l'adoption d'un règlement sur les risques de sinistre majeur associés aux substances dangereuses. En conséquence, l'Ordre a réalisé, en collaboration avec le Ministère, le profil des compétences dont les ingénieurs ayant la responsabilité de ces analyses de risque doivent faire preuve. Le profil des compétences a servi à élaborer un plan de cours qui permettra aux ingénieurs concernés d'acquérir les compétences nécessaires.

En outre, l'Ordre a continué de voir à ce qu'un cours et un atelier sur la gestion des risques soient donnés.

### **Positionnement de la profession**

Le Bureau de l'Ordre a adopté les balises pour l'amélioration du positionnement de la profession et de l'Ordre des ingénieurs du Québec. L'utilisation de ces balises aidera à apprécier l'incidence des projets, des fonctions et des activités de l'Ordre par rapport aux clientèles.

### **Journées de l'ingénieur(e)**

Le Service du développement professionnel est responsable de l'élaboration et de la prestation des activités de formation intégrées au programme des Journées de l'ingénieur(e).

**TABLEAU 20**  
**Activités de développement professionnel**

Activités	Nombre de sessions	Nombre de participants
Atelier « Professionnalisme et pratique actuelle »	9	136
Cours « Gestion des risques pour ingénieurs et autres spécialistes »	5	68
Atelier « La gestion des risques – Des compétences à améliorer, une culture à développer ! »	2	30



**Sandra Gwozd, ing.**  
**Vice-présidente aux Affaires publiques et corporatives**

**Daniel Boismenu**  
**Directeur des Communications et des Affaires publiques**

## MANDAT

La Direction des communications et des affaires publiques (DCAP) a comme mandat de :

- contribuer à augmenter la visibilité et la crédibilité de l'Ordre auprès de la population ;
- contribuer à valoriser la profession d'ingénieur auprès du public et à souligner la plus-value de la profession auprès de ses différentes clientèles ;
- soutenir par des actions de communication les efforts déployés en vue d'améliorer la compréhension et de favoriser l'adhésion des membres et des futurs membres à la mission de l'Ordre ;
- conseiller et soutenir l'organisation et sa direction en matière de communication et d'affaires publiques.

## FAIT SAILLANT

- L'exercice qui s'achève était placé sous le signe de la mise en œuvre du Plan de communication triennal 2005-2008 (PCT). Cet important document, le premier de cette nature à l'Ordre, établit dorénavant les objectifs et guide les actions de communication et d'affaires publiques de l'ensemble de l'organisation.

## OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE COMMUNICATION : APPARTENANCE ET IMAGE

- Augmenter l'attachement de la relève en génie envers l'Ordre ;
- Améliorer l'image de la profession ;
- Augmenter le sentiment d'appartenance des membres envers l'Ordre ;
- Établir le leadership de l'Ordre sur la place publique.

De nombreuses réalisations ont été menées à bien et des retombées tangibles ont été observées. Plusieurs études et recherches ont notamment été entreprises pour servir d'assise aux actions de la deuxième année.

## ÉTUDES ET RECHERCHE POUR CONNAÎTRE NOS CLIENTÈLES

L'année a été marquée par des actions de recherche auprès de plusieurs clientèles cibles identifiées dans le cadre de la réflexion sur les enjeux. Les données quantitatives et qualitatives recueillies serviront de référence pour les actions ultérieures.

- Étude de perception auprès des étudiants en génie ;
- Modernisation de *PLAN* – étude de perception (groupes de discussion) auprès des ingénieurs ;
- Étude du climat organisationnel auprès des employés ;
- Recherche sur la sélection des services d'ingénierie auprès des ingénieurs et donneurs d'ordres ;
- Recherche sur la portée de l'inscription et paiement en ligne auprès des ingénieurs ;
- Réflexion au sein du Comité tripartite OIQ-SERVIQ-FÉRIQUE.

La Direction s'est également vu confier la conduite d'études et de recherches nécessaires dans le cadre de l'exercice de planification stratégique en cours :

- Recherche sur la sensibilité au prix du permis de pratique auprès des ingénieurs ;
- Sondage omnibus – perception auprès du grand public ;
- Recherche sur la relève en génie ;
- Recherche sur les enjeux et les défis de la profession.

## RÉALISATIONS CONCRÈTES

### Accroître la communication avec les membres

L'automatisation des codes d'accès a permis à plus de 10 000 membres d'activer leur compte à l'extranet, ce qui représente une augmentation de 40 %. Les membres anglophones pourront désormais consulter dans Internet la version anglaise de la trousse d'information sur la pratique du génie. Le bulletin électronique aux membres a été édité à 12 reprises, suscitant un échange avec les membres. La revue *PLAN* a publié trois numéros thématiques : Développement régional, Changements climatiques, Sécurité des machines – tolérance zéro.

Pour les Journées de l'ingénieur(e), les membres ont eu la possibilité de s'inscrire en ligne aux activités de leur choix.

### Faciliter la promotion de la profession dans les écoles par les Sections régionales

Les écoles peuvent dorénavant demander à des ingénieurs conférenciers, au moyen de la section Internet, de venir faire la promotion de la profession auprès des jeunes. Un module interactif permet aux responsables des Sections régionales de gérer les demandes de manière autonome. De nouveaux jeux interactifs sur le génie sont maintenant disponibles pour les plus jeunes.

### **Optimiser l'outil Web pour l'ensemble des clientèles**

L'ergonomie du site a été revue ; celui-ci comporte maintenant un moteur de recherche, un plan du site, une foire aux questions, des menus déroulants pour faciliter la consultation. Des rubriques ont été ajoutées. L'analyse et l'exploitation des statistiques de fréquentation permettent l'optimisation des outils électroniques. Signalons que, parmi les rubriques les plus consultées, les « Décisions et jugements » figurent en tête.

La Direction a apporté son soutien en communication à plusieurs projets organisationnels qui ont marqué l'année dans la voie du changement et de l'évolution. Les campagnes de communication ont porté notamment sur les nouvelles fonctionnalités d'inscription et de paiement en ligne, la mise en service de la signature numérique, la promotion de l'atelier Professionnalisme et pratique actuelle, la promotion des activités du Bureau du syndic et des Affaires professionnelles.

### **Accroître la visibilité de l'Ordre sur la place publique**

Une stratégie de relations publiques et de relations de presse a porté fruit. La Direction a exploité de manière proactive, auprès des médias, diverses occasions telles que l'inscription du 50 000<sup>e</sup> membre de l'Ordre et la nomination du lauréat du Grand Prix d'excellence ; elle a, entre autres, diffusé les jugements de pratique illégale (bâtiments agricoles), fait la promotion de l'intégration des immigrants notamment à la faveur de la Semaine des rencontres interculturelles et fait valoir le rôle des ingénieurs face aux changements climatiques.

D'autres dossiers ont donné lieu à des collaborations suivies avec les médias : le jugement Microsoft, le dossier du viaduc du Souvenir, les inondations du rond-point de l'Acadie, le génie logiciel, etc.

En matière d'affaires publiques, la mise en œuvre de la phase 1 du Plan intégré d'affaires publiques a contribué à positionner l'Ordre à divers niveaux.

L'Ordre a présenté au gouvernement ses commentaires sur le projet de Plan de développement durable dans un premier temps, avant de défendre sa position en commission parlementaire sur le sujet.

L'Ordre a également été invité à faire valoir son avis sur les inspections préachat dans le cadre de la consultation parlementaire sur la révision de la Loi sur le courtage immobilier.

En ce qui a trait au dossier de la Sélection des firmes d'ingénierie sur la base du plus bas soumissionnaire, l'Ordre a entrepris une série de démarches auprès des autorités publiques et les intervenants du dossier, sur la foi d'une étude de perception menée auprès des ingénieurs et donneurs d'ordres. Le dossier est en bonne voie.

L'engagement de l'Ordre dans l'adaptation aux changements climatiques constitue un dossier important pour la sensibilisation à la fois des membres et du grand public. Un numéro spécial de *PLAN*, des conférences aux membres, des relations de presse ont donné d'excellents résultats.

Un groupe de travail sur les infrastructures a également été mis sur pied.

Le Comité d'orientation des affaires publiques s'est réuni trois fois durant l'année et a orienté les différentes prises de position et actions.

### **Favoriser la communication interne**

La Direction a réalisé plusieurs actions, notamment en contribuant à l'étude du climat organisationnel menée par la Direction de l'administration-finances. De plus, un nouveau bulletin électronique pour les employés a été conçu et deux éditions ont été réalisées à la fin de l'exercice. Le contenu porte sur la vie professionnelle, le travail des employés et les projets de l'Ordre. Trois rencontres de la Direction avec les employés ont permis des échanges sur les grands dossiers organisationnels.

### **AUTRES RÉALISATIONS RÉCURRENTES**

En plus des projets inscrits au Plan de communication triennal, la Direction s'acquitte de nombreuses fonctions et responsabilités dans le cadre de son mandat.

On distingue, notamment, les fonctions de communications institutionnelles, de promotion de la profession, d'édition et de projets spéciaux. Toutes ces activités sont influencées par le Plan de communication triennal et en respectent les orientations lors de leur réalisation. Le Centre de documentation ainsi que l'Accueil et la réception relèvent également de la Direction.

### **Femmes et ingénierie**

Le Comité Femmes en ingénierie a publié des chroniques « Femmes et génie » dans la revue *PLAN* et a poursuivi sa collaboration avec les chaires spécialisées pour la promotion des femmes en ingénierie. Une section spéciale consacrée aux femmes en ingénierie est en voie d'élaboration.

### **Soutien aux activités des partenaires**

La Direction a retenu plusieurs propositions de commandes, dont l'Expo-sciences pancanadienne 2006, en collaboration avec les Sections régionales et d'autres partenaires.

### **Revue *PLAN***

La revue *PLAN* constitue le principal véhicule qui permet à l'Ordre de communiquer à l'ensemble de ses membres diverses informations. Elle est publiée neuf fois par année ; elle représente un outil important et un point de contact unique. Les membres de la Section étudiante la reçoivent également à leur domicile.

*PLAN* compte sur un lectorat fidèle à qui le contenu du magazine semble plaire. Toutefois, dans le cadre d'une éventuelle refonte de *PLAN*, des groupes de discussion ont été organisés afin d'explorer plus avant les habitudes de lecture de *PLAN*, les perceptions des lecteurs à l'égard du magazine dans sa forme actuelle et leur opinion concernant des changements éventuels au contenu et à la forme.

Les membres en consultent généralement de larges pans. Si les lecteurs associent davantage de forces que de faiblesses à leur revue, il ressort qu'une refonte serait appréciée, tant en termes de contenu que de contenant. Les membres souhaitent notamment obtenir plus d'informations sur les enjeux qui touchent directement ou indirectement la profession et son avenir. L'Ordre regroupant des ingénieurs de tous les horizons, il est essentiel d'interpeller davantage les ingénieurs qui travaillent dans de grandes entreprises ou dans les systèmes public et parapublic. Les membres rencontrés souhaitent que la revue soit à la fois le reflet de l'Ordre et de la profession, et qu'elle leur donne

des outils qui leur permettront d'accomplir un meilleur travail. Les conclusions de l'étude seront prises en compte pour une amélioration continue de la revue.

### **Journées de l'ingénieur(e)**

Les Journées de l'ingénieur(e) 2005 ont eu lieu à l'hôtel Holiday Inn Sélect, à Montréal, les 17 et 18 juin 2005. L'ensemble des activités – formations, conférences, gala – a rassemblé plus de 500 participants.

### **Excellence à l'honneur**

Le Grand Prix d'excellence souligne la carrière exceptionnelle d'un ingénieur qui est un modèle pour la profession. Il a été décerné à M. l'ingénieur André Harvey, au cours du Gala de l'excellence, dans le cadre des activités des Journées de l'ingénieur(e) en juin 2005.

Mme Yunlu Shen, de l'Université McGill (1<sup>er</sup> prix de 7 500 \$), M. Laurent Moss, de l'École Polytechnique (2<sup>e</sup> prix de 5 000 \$), ainsi que M. Paul Boyer, de l'École Polytechnique, et M. Paul Hébert, de l'Université McGill (*ex aequo* pour le 3<sup>e</sup> prix de 3 000 \$), sont les lauréats du Prix universitaire du Mérite de l'Ordre. Ils ont reçu leur prix le 18 juin 2005 dans le cadre des activités entourant les Journées de l'ingénieur(e).

La Réception des fêtes du président en l'honneur des bénévoles de l'Ordre a eu lieu le 16 décembre 2005 au Musée McCord à Montréal. Le Prix du président au bénévolat a été remis à M. l'ingénieur Martin Lelièvre pendant cette réception. Ce prix met en valeur l'engagement bénévole d'un membre dans diverses activités de l'Ordre.

Dans le cadre de prix remis par d'autres organismes, l'Ordre a présenté cette année cinq candidatures aux Prix des ingénieurs du Canada, décernés par le Conseil canadien des ingénieurs (CCI). Deux de ces candidatures ont été retenues. Le Prix national pour la réalisation en génie est allé à M. Stéphane Bédard, ing., pour la Prothèse bionique, de la firme Victhom Bionique Humaine. Le Prix pour le soutien aux femmes en génie a été décerné à Mme Suzelle Barrington, ing.

La Bourse commémorative de l'Ordre des ingénieurs du Québec – remise à une étudiante de l'École Polytechnique et gérée par la Fondation de Polytechnique – d'une valeur de 1 000 \$, a été décernée cette année à Isabelle Parent.

### **Relève en génie : des efforts qui portent fruit**

La Section étudiante compte plus de 4 100 membres actifs au 31 mars 2006. Plus de 14 500 étudiants en génie, ayant accumulé 60 crédits et plus, ainsi que des étudiants des cycles supérieurs en sont devenus membres depuis sa création en 1996.

L'Ordre collabore à des journées d'orientation professionnelle, à la Compétition québécoise d'ingénierie, aux Jeux de génie du Québec, à des camps scientifiques, de même qu'au congrès de la Confédération pour le rayonnement des étudiants en ingénierie du Québec (CRÉIQ), qui réunit les responsables des associations étudiantes des écoles et facultés d'ingénierie du Québec.

L'Ordre a soutenu la troisième édition de l'événement Le génie : une profession, une passion ! qui a eu lieu les 28 et 29 septembre 2005. Organisé conjointement avec la Faculté de génie et d'informatique de l'Université Concordia, cet événement a pour but de présenter aux étudiants en génie des ingénieurs qui ont su mettre en pratique les valeurs

fondamentales de l'ingénieur : la compétence, la responsabilité, le sens de l'éthique et l'engagement social. Quelque 500 étudiants y ont participé.

### **Services-conseils**

La Direction offre son aide aux responsables des Sections régionales et travaille en étroite collaboration avec les autres directions de l'Ordre pour différents projets d'information, de publicité et de relations publiques.



**Claude Martineau, ing.**  
**Vice-président aux Finances et trésorier**

**Michèle C. Dumais, CA**  
**Directrice de l'Administration-Finances**

## MANDAT

La Direction de l'administration-finances assume la direction de la planification financière, de la trésorerie, du contrôle financier, de la comptabilité générale, de la gestion des systèmes de bureautique et de télécommunications, des services informatiques et des services auxiliaires. La Direction assure aussi la gestion des ressources humaines de l'Ordre et conseille à ce sujet le secrétaire et directeur général.

## FAITS SAILLANTS

- La mise sur pied d'un système permettant l'inscription annuelle et le paiement de la cotisation en ligne pour le renouvellement de la cotisation des membres. Cet outil a permis plus de 15 000 inscriptions en ligne, ce qui représente plus de 30 % des membres.
- La mise à niveau de l'infrastructure du réseau et le renouvellement du parc informatique. Le dernier remonte à 1999.
- L'aménagement de l'espace pour la gestion documentaire.
- L'organisation de sessions de formation données à l'ensemble du personnel pour l'amélioration des connaissances dans le cadre de la mise à niveau de l'infrastructure informatique et de la migration vers Windows 2003.
- La réalisation d'un sondage sur le climat organisationnel ; un résumé des constats et des recommandations a été déposé au Bureau du 23 février 2006.

## FINANCES

Ce service est responsable du contrôle et de la perception des cotisations et des autres revenus de l'Ordre. Il assume la responsabilité du paiement des dépenses engendrées par les opérations courantes, selon les politiques établies. Il est aussi chargé de produire les états financiers mensuels et trimestriels ; d'analyser les résultats financiers pour éclairer les décisions des gestionnaires de l'organisation ; de verser les subsides aux Sections régionales et de les contrôler ; d'élaborer les prévisions et les paramètres budgétaires en fonction des décisions des instances et des besoins opérationnels de l'organisation ; de gérer la trésorerie de l'Ordre et d'appliquer la Politique de placement du fonds de roulement et du surplus accumulé.

## INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

Le Service de l'informatique s'acquitte des tâches reliées au fonctionnement de la bureautique, de la réseautique, de la téléphonie, de la gestion informatisée d'envoi de télécopies et des contrôleurs d'accès aux locaux de l'Ordre. Pour faciliter le travail des autres Directions, des applications informatisées sont conçues sur mesure et de nouveaux outils sont régulièrement mis en place. Le Service veille à assurer aux usagers un fonctionnement ininterrompu du réseau et des équipements bureautiques.

## SERVICES AUXILIAIRES

Les Services auxiliaires répondent aux besoins logistiques de fonctionnement du Secrétariat pour les activités d'imprimerie, de reprographie, d'envois postaux, de messagerie, de triage du courrier, d'impression de documents en grand nombre, ainsi que d'approvisionnement en fournitures de bureau.

## ADMINISTRATION

Les activités administratives regroupent, entre autres, la gestion des espaces locatifs ; les relations et les suivis avec le propriétaire de l'immeuble ; le suivi administratif des sous-baux et ententes de services avec Gestion FÉRIQUE et la Corporation de services des ingénieurs du Québec (SERVIQ) ; les couvertures d'assurance.

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'Ordre reconnaît l'importance des ressources humaines pour la réalisation de ses objectifs ; l'une de ses préoccupations constantes est l'équité en matière d'emploi. La gestion des ressources humaines comprend l'administration des salaires et des avantages sociaux ainsi que la procédure de recrutement. De plus, l'Ordre élabore et coordonne la mise en œuvre de politiques de gestion du personnel adaptées à son contexte organisationnel.

## COMITÉ DES FINANCES

Présidé par le vice-président aux Finances et trésorier, le Comité des finances a comme principaux mandats de vérifier les dépenses et de faire, de temps à autre, un rapport

sur la situation financière comparativement au budget au Comité administratif ou au Bureau ; de notifier toute dépense non comprise au budget ; de vérifier et d'approuver sur demande les cas problèmes d'application de la Politique de manque à gagner ; de vérifier les demandes de subsides des Sections régionales ; de ratifier les placements à court, moyen et long termes de l'Ordre ; de collaborer à la préparation et à la révision du budget annuel ; d'étudier les projets à incidence financière que lui confient les instances.

Pour la réalisation de ses objectifs, le Service des finances collabore étroitement avec le Comité des finances en assumant la responsabilité de l'analyse et de la préparation des différents dossiers et en assurant la coordination et le soutien nécessaires aux réunions du Comité.

Au cours de l'exercice 2005-2006, les membres se sont réunis pour discuter et proposer des recommandations qui concernent la revue et l'approbation des rapports financiers trimestriels produits au cours du présent exercice financier ; la revue des projections pour l'exercice courant ; la revue du budget pour l'exercice 2006-2007 ; le plan triennal ; la revue de l'état des placements et des comptes à recevoir ; la ratification des placements ; la révision et la mise à jour de toutes les politiques financières.

# Rapport des vérificateurs

## AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2006 et les états des produits et charges, l'évolution des soldes de fonds et les flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des ingénieurs du Québec au 31 mars 2006 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

*Raymond Laliberté Grant Thornton S.E.N.C.R.L.*

Comptables agréés

Montréal, Canada

Le 12 mai 2006

# États financiers

## Bilan

Au 31 mars 2006

	2006	2005
	\$	\$
<b>Actif</b>		
<b>Actif à court terme</b>		
Encaisse	4 474 758	3 020 658
Encaisse – Sections régionales	107 206	136 476
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	25 377	43 560
Placements temporaires (note 4)	7 000 520	8 931 818
Débiteurs (note 5)	305 630	232 667
Frais payés d'avance	84 528	170 553
Portion encaissable à court terme des avances à recevoir	–	75 000
	11 998 019	12 610 732
Placements (note 6)	3 538 169	2 374 661
Avances à recevoir	–	200 000
Immobilisations (note 7)	1 787 062	1 773 346
	17 323 250	16 958 739
<b>Passif et soldes de fonds</b>		
<b>Passif à court terme</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer (note 8)	2 925 388	3 161 137
Produits perçus d'avance	8 828 222	8 043 254
	11 753 610	11 204 391
Provision pour indemnité de départ (note 9)	255 881	235 270
Avantages incitatifs reportés (note 10)	995 184	1 068 901
	13 004 675	12 508 562
<b>Soldes de fonds</b>		
Investis en immobilisations	1 787 062	1 773 346
Affectations d'origine interne		
Fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle	–	137 852
Fonds de défense en matière déontologique	311 483	698 017
Non affectés	2 220 030	1 840 962
	4 318 575	4 450 177
	17 323 250	16 958 739

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Pour le Bureau,



Gaétan Samson, ing.  
Administrateur



Claude Martineau, ing.  
Administrateur

## État des produits et des charges

Exercice terminé le 31 mars 2006

	2006 Budget (non vérifié) \$	2006 Réel \$	2005 Réel \$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>			
<b>Produits</b>			
Cotisations des membres	8 855 000	8 792 398	7 548 066
Émission de permis	112 500	93 498	79 065
Droits d'admission et d'inscription	576 000	724 427	578 615
Droits d'examen	282 500	280 410	283 662
Assurance responsabilité professionnelle	650 000	608 983	669 950
Publicité et publications	455 000	584 431	535 937
Activités et commandites	50 000	66 391	53 559
Placements	292 000	306 342	280 008
Amendes et frais recouvrés	55 000	90 500	53 585
Autres	224 200	297 634	236 477
	11 552 200	11 845 014	10 318 924
<b>Charges</b>			
Salaires et charges sociales	5 134 600	5 341 377	4 851 311
Formation	74 150	69 994	38 319
Comités	380 000	400 544	353 945
Déplacements et frais de représentation	218 500	231 871	209 302
Honoraires professionnels et frais juridiques	2 032 800	2 046 065	1 882 632
Cotisations et affiliations	536 000	536 527	511 801
Subsides et résultats nets des Sections régionales	200 000	205 644	179 697
Charges locatives	693 000	710 801	743 789
Assurances	532 000	572 551	436 675
Dépenses générales de bureau	880 500	899 847	932 976
Impression et reproduction	388 500	347 968	310 491
Publicité et promotion	274 000	262 431	166 598
Équipements et logiciels	34 500	36 093	39 706
Frais financiers	32 500	97 965	18 709
Mauvaises créances	-	4 179	-
Amortissements des immobilisations	143 625	224 242	203 850
	11 554 675	11 988 099	10 879 801
<b>Insuffisance des produits par rapport aux charges</b>	<b>(2 475)</b>	<b>(143 085)</b>	<b>(560 877)</b>
<b>Fonds de défense en matière de déontologie</b>			
<b>Produits</b>			
Placements		11 777	25 662
<b>Charges</b>			
Honoraires		294	259
<b>Excédent des produits par rapport aux charges</b>		<b>11 483</b>	<b>25 403</b>
<b>Total de l'insuffisance des produits par rapport aux charges</b>		<b>(131 602)</b>	<b>(535 474)</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# États financiers

## État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice terminé le 31 mars 2006

2006						
	Fonds d'opérations courantes			Fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle	Fonds de défense en matière déontologique	
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total			Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	1 840 962	1 773 346	3 614 308	137 852	698 017	4 450 177
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	81 157	(224 242)	(143 085)	–	11 483	(131 602)
Acquisitions d'immobilisations	(237 958)	237 958	–	–	–	–
Virements interfonds						
Affectations d'origine interne	535 869	–	535 869	(137 852)	(398 017)	–
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	2 220 030	1 787 062	4 007 092	–	311 483	4 318 575

2005						
	Fonds d'opérations courantes			Fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle	Fonds de défense en matière déontologique	
	Non affectés	Investis en immobilisations	Total			Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début de l'exercice</b>	3 949 680	295 710	4 245 390	67 647	672 614	4 985 651
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(357 027)	(203 850)	(560 877)	–	25 403	(535 474)
Acquisitions d'immobilisations	(1 681 486)	1 681 486	–	–	–	–
Virements interfonds						
Affectations d'origine interne	(70 205)	–	(70 205)	70 205	–	–
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	1 840 962	1 773 346	3 614 308	137 852	698 017	4 450 177

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2006

	2006 \$	2005 \$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(131 602)	(535 474)
Amortissement des immobilisations	224 242	203 850
Amortissement des avantages incitatifs reportés	(73 717)	(172 033)
Provision pour indemnités de départ	20 611	18 793
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	637 281	1 314 127
<b>Rentrées nettes de fonds</b>	<b>676 815</b>	<b>829 263</b>
<b>Activités de financement</b>		
Avances à recevoir	200 000	75 000
Avantages incitatifs reportés	—	1 105 760
<b>Rentrées nettes de fonds</b>	<b>200 000</b>	<b>1 180 760</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Disposition de placements temporaires	25 712 360	11 149 124
Acquisition de placements temporaires	(23 781 062)	(12 501 470)
Disposition de placements à long terme	989 492	2 180 589
Acquisition de placements à long terme	(2 153 000)	(70 579)
Acquisition d'immobilisations	(237 958)	(1 681 486)
<b>Rentrées (sorties) nettes de fonds</b>	<b>529 832</b>	<b>(923 822)</b>
Augmentation nette des espèces	1 406 647	1 086 201
Espèces au début de l'exercice	3 200 694	2 114 493
<b>Espèces à la fin de l'exercice</b>	<b>4 607 341</b>	<b>3 200 694</b>
<b>Les espèces sont constituées des éléments suivants :</b>		
Encaisse	4 474 758	3 020 658
Encaisse – Sections régionales	107 206	136 476
Encaisse – Fonds de défense en matière déontologique	25 377	43 560
	<b>4 607 341</b>	<b>3 200 694</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

### 1. Statuts et objectifs de l'organisme

L'Ordre des ingénieurs du Québec, « l'Ordre », est constitué en vertu de la Loi sur les ingénieurs (Québec) et est régi par le Code des professions. Sa principale fonction est d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession d'ingénieur par ses membres. L'Ordre est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. Budget

L'état des produits et des charges présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Bureau pour le Fonds des opérations courantes. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement.

### 3. Principales conventions comptables

#### a) Estimations comptables

L'établissement d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres constatés à l'actif et au passif à la date des états financiers, et sur les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent ne pas correspondre à ces estimations.

#### b) Comptabilité par fonds

Le Fonds d'opérations courantes est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations ainsi qu'aux ressources non affectées.

Le Fonds de défense en matière déontologique présente les actifs, passifs, produits et charges servant à accorder un appui financier à tout ingénieur faisant l'objet de représailles mettant en cause ses devoirs déontologiques et la protection du public.

Le Fonds de stabilisation pour l'assurance responsabilité professionnelle présente les actifs, passifs, produits et charges servant à faire face à toutes variations importantes de la prime payable à ce titre.

#### c) Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les autres sources de produits de la société sont principalement les cotisations des membres, cotisations d'admission, les ventes d'annonces et de publications, les frais d'admission, d'évaluation, d'inscription et d'examen, les revenus de placement et les assurances responsabilité professionnelle.

En règle générale, les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord ;
- La livraison a eu lieu et les services ont été rendus ;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable ;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

### 3. Principales conventions comptables (suite)

Les cotisations des membres, les cotisations d'admission et les assurances responsabilité professionnelle sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les cotisations et les assurances responsabilité professionnelle perçues pour l'exercice subséquent à la date des états financiers sont présentées comme produits perçus d'avance.

Les ventes d'annonces et de publications sont constatées au moment de la publication de la revue.

Les frais d'admission, d'évaluation, d'inscription et d'examens sont constatés lorsque le service a été rendu.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération, et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les frais de transaction associés à l'acquisition ou à la cession de placements sont compris dans le coût des placements acquis ou sont traités comme réduction du produit de la cession de placements.

#### d) Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur marchande.

Les obligations sont comptabilisées au coût après amortissement de l'escompte ou de la prime. L'amortissement de l'escompte ou de la prime est calculé selon la méthode de l'intérêt réel.

#### e) Placements

Les obligations sont comptabilisées au coût après amortissement de l'escompte ou de la prime. L'amortissement de l'escompte ou de la prime est calculé selon la méthode de l'intérêt réel.

Les autres placements sont comptabilisés au coût. Dans l'éventualité où les placements subiraient une baisse de valeur durable, une perte correspondante serait constatée dans l'exercice concerné.

#### f) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation suivant la méthode de l'amortissement linéaire selon les taux annuels et la période qui suivent.

Élément d'actif	Taux/période
Mobilier de bureau	10 %
Équipement d'imprimerie	10 % et 20 %
Matériel de bureau et système téléphonique	20 %
Matériel informatique et logiciels	20 %
Améliorations locatives	durées résiduelles du bail, 13 ans 6 mois

# États financiers

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

### 4. Placements temporaires

	2006	2005
	\$	\$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>		
Obligations provinciales et fédérales garanties / rendement variant de 5,71 % à 6,87 % (2,9 % en 2005), échéant entre le 1 <sup>er</sup> septembre 2006 et le 1 <sup>er</sup> décembre 2006	913 552	2 653 798
Marché monétaire / rendement variant de 3,00 % à 3,90 % (de 2,3 % à 2,8 % en 2005), échéant entre le 4 mai 2006 et le 1 <sup>er</sup> novembre 2006	5 897 188	5 866 367
Lettre de crédit – Banque Nationale / rendement de 2,25 %, échéant le 25 juin 2006	133 602	133 603
Placements divers – Sections régionales	8 208	8 152
	6 952 550	8 661 920
<b>Fonds de défense en matière déontologique</b>		
Obligations fédérales et garanties / rendement de 5,71 % (2,9 % en 2005), échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2006	47 970	269 898
	47 970	269 898
	7 000 520	8 931 818

Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements temporaires du Fonds d'opérations courantes détenus au 31 mars 2006 est de 3,91 % (2,6 % en 2005) ; au 31 mars 2006, leur valeur marchande est de 6 950 243 \$ (8 671 961 \$ en 2005) et a été établie selon le dernier cours acheteur. Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements du Fonds de défense en matière déontologique détenus au 31 mars 2006 est de 5,71 % (2,9 % en 2005) ; leur valeur marchande est de 48 010 \$ (269 903 \$ en 2005) et a été établie selon le dernier cours acheteur.

### 5. Débiteurs

	2006	2005
	\$	\$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>		
Comptes clients	243 273	194 066
Autres	59 566	35 810
	302 839	229 876
<b>Fonds de défense en matière déontologique</b>		
Intérêts courus	2 791	2 791
	305 630	232 667

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

### 6. Placements

	2006 \$	2005 \$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>		
Obligations provinciales et fédérales, rendement variant de 3,61 % à 9,53 %, (de 2,9 % à 3,4 % en 2005), échéant entre le 1 <sup>er</sup> octobre 2007 et le 1 <sup>er</sup> juin 2009	3 288 601	1 992 660
	3 288 601	1 992 660
<b>Fonds de défense en matière déontologique</b>		
Obligations provinciales et municipales, rendement variant de 3,76 % à 4,96 % (de 3,5 % à 3,7 % en 2005), échéant entre le 26 juin 2007 et le 19 novembre 2009	249 568	218 671
Obligations fédérales, rendement de 3,1 %	163 330	163 330
	249 568	382 001
	3 538 169	2 374 661

Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements du Fonds d'opérations courantes détenus au 31 mars 2006 est de 5,73 % (3,4 % en 2005); au 31 mars 2006, leur valeur marchande est de 3 252 675 \$ (2 030 039 \$ en 2005) et a été établie selon le dernier cours acheteur. Le taux de rendement moyen pondéré à l'échéance des placements du Fonds de défense en matière déontologique détenus au 31 mars 2006 est de 4,5 % (3,4 % en 2005) ; leur valeur marchande est de 250 302 \$ (360 952 \$ en 2005) et a été établie selon le dernier cours acheteur.

### 7. Immobilisations

	2006		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	463 057	95 435	367 622
Équipement d'imprimerie	86 104	70 556	15 548
Matériel de bureau	18 588	9 210	9 378
Système téléphonique	108 707	32 017	76 690
Matériel informatique et logiciels	623 074	315 594	307 480
Améliorations locatives	1 178 745	168 401	1 010 344
	2 478 275	691 213	1 787 062
2005			
Mobilier de bureau	536 637	136 149	400 488
Équipement d'imprimerie	86 104	64 516	21 588
Matériel de bureau	18 588	6 454	12 134
Système téléphonique	135 849	38 707	97 142
Matériel informatique et logiciels	737 031	565 591	171 440
Améliorations locatives	1 167 189	96 635	1 070 554
	2 681 398	908 052	1 773 346

# États financiers

## Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2006

### 8. Comptes fournisseurs et charges à payer

	2006	2005
	\$	\$
<b>Fonds d'opérations courantes</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 573 492	1 730 769
Taxes à la consommation	855 520	964 019
Vacances courues	496 376	466 349
	2 925 388	3 161 137

Les comptes fournisseurs et charges à payer incluent un montant de 790 000 \$ (935 476 \$ en 2005) de contributions à payer pour le financement de l'Office des professions du Québec.

### 9. Provision pour indemnités de départ

Les instances décisionnelles de l'Ordre ont approuvé une politique d'octroi d'indemnités de départ à verser aux employés embauchés avant le 1<sup>er</sup> avril 1995. À cet effet, une provision est enregistrée aux livres au montant de 255 881 \$ au 31 mars 2006, représentée par 235 270 \$ d'indemnités cumulées au cours des exercices antérieurs, auxquelles s'ajoutent les transactions de l'exercice, soit les indemnités cumulées de 20 611 \$.

### 10. Avantages incitatifs reportés

Le 1<sup>er</sup> octobre 2004, une allocation de 1 105 760 \$ a été accordée à l'Ordre pour emménager dans les locaux de la Gare Windsor. Cette allocation est amortie selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail, soit de 15 ans.

### 11. Fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle

Un fonds de stabilisation de l'assurance responsabilité professionnelle a été créé au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2004 à la suite d'une décision du Bureau. Ce montant a été établi sur la base d'un montant de 1,50 \$ par membre cotisable.

Les sommes cumulées de 137 852 \$ au 31 mars 2005 ont été transférées au Fonds d'opérations courantes – non affectés au 1<sup>er</sup> avril 2005.

### 12. Engagements

L'Ordre s'est engagé, par des contrats de location échéant à différentes dates jusqu'au 30 septembre 2019, à verser des loyers totalisant approximativement 10 406 000 \$, relativement à des locaux à bureaux et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles, pour les 5 prochains exercices, incluant les frais d'exploitation s'élèvent à :

2007	769 000 \$
2008	745 000 \$
2009	744 000 \$
2010	747 000 \$
2011	749 000 \$

## **Notes afférentes aux états financiers**

Exercice terminé le 31 mars 2006

### **13. Juste valeur des instruments financiers**

#### **Instruments financiers à court terme**

La juste valeur des instruments financiers à court terme se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

#### **Avances à recevoir**

La juste valeur de l'avance à recevoir n'a pu être déterminée puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché un instrument financier qui présente essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

### **14. Chiffres correspondants**

Certains chiffres correspondants de l'exercice 2005 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

## Renseignements supplémentaires

### *Produits par activité*

Exercice terminé le 31 mars 2006

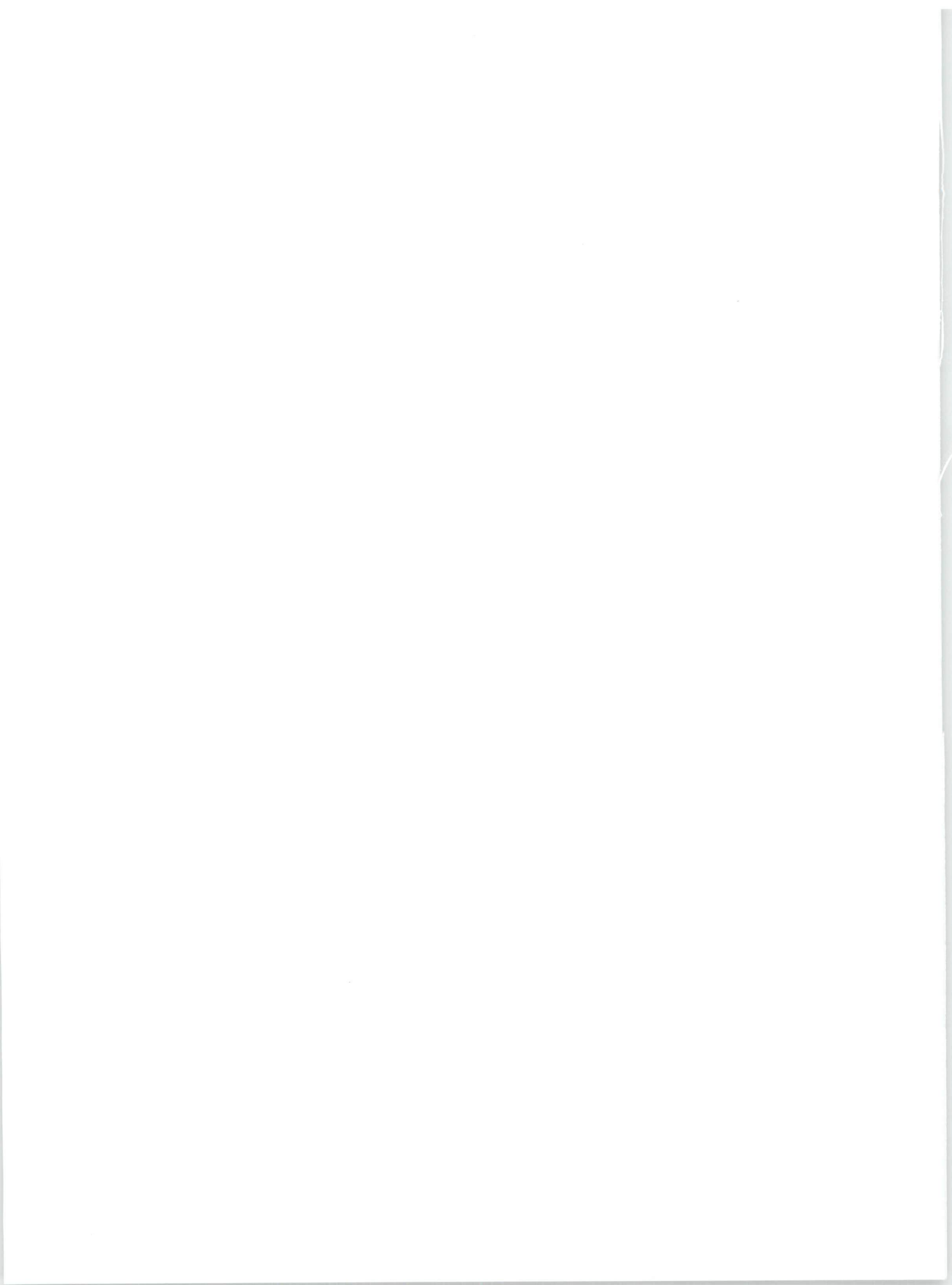
	2006 Budget (non vérifié) \$	2006 Réel \$	2005 Réel \$
<b>Comité de discipline</b>	<b>30 000</b>	<b>74 964</b>	<b>34 108</b>
Amendes et frais recouvrés	30 000	74 964	34 108
<b>Conciliation et arbitrage et Comité de révision</b>	–	<b>124</b>	<b>2 893</b>
Amendes et frais recouvrés	–	124	2 893
<b>Bureau du syndic</b>	–	–	<b>2 687</b>
<b>Développement professionnel</b>	<b>2 000</b>	<b>1 598</b>	<b>4 580</b>
<b>Inspection professionnelle et enquête</b>	–	<b>7 592</b>	<b>5 942</b>
<b>Surveillance de la pratique illégale</b>	<b>25 000</b>	<b>15 412</b>	<b>16 804</b>
Amendes et frais recouvrés	25 000	15 412	16 804
<b>Admission, inscription et soutien aux nouveaux membres</b>	<b>1 873 200</b>	<b>1 976 706</b>	<b>1 832 029</b>
Cotisations des membres	155 000	193 825	148 000
Émission de permis	112 500	93 498	79 065
Droits d'admission et d'inscription	576 000	724 427	578 615
Droits d'examen	282 500	280 410	282 662
Assurance responsabilité professionnelle	650 000	608 983	669 950
Autres	97 200	75 563	72 737
<b>Sections régionales</b>	–	<b>1 828</b>	–
<b>Communications et affaires publiques</b>	<b>500 000</b>	<b>638 524</b>	<b>585 456</b>
Publicité	450 000	571 746	520 611
Inscriptions aux activités	20 000	19 705	9 554
Commandites	30 000	45 000	44 000
Autres	–	2 073	11 291
<b>Administration-Finances</b>	<b>9 122 000</b>	<b>9 128 266</b>	<b>7 834 425</b>
Cotisations des membres	8 700 000	8 598 573	7 400 067
Placements	292 000	306 242	280 008
Autres	130 000	223 351	154 350
	<b>11 552 200</b>	<b>11 845 014</b>	<b>10 318 924</b>

## Renseignements supplémentaires

### Charges par activité

Exercice terminé le 31 mars 2006

	2006 Budget (non vérifié) \$	2006 Réel \$	2005 Réel \$
<b>Présidence</b>	<b>73 500</b>	<b>115 370</b>	<b>87 910</b>
Honoraires de présence	28 500	46 907	42 242
Déplacements et autres	45 000	68 463	45 668
<b>Direction générale</b>	<b>1 173 100</b>	<b>1 403 848</b>	<b>1 063 748</b>
<b>Bureau et Comité administratif</b>	<b>172 000</b>	<b>185 374</b>	<b>152 240</b>
Honoraires de présence	86 500	109 510	90 772
Déplacements et autres	85 500	75 864	61 468
<b>Comité de discipline</b>	<b>80 000</b>	<b>94 339</b>	<b>72 676</b>
Honoraires de présence	20 000	24 409	17 641
Déplacements et autres	60 000	69 930	55 035
<b>Affaires juridiques</b>	<b>340 600</b>	<b>318 983</b>	<b>307 234</b>
<b>Conciliation et arbitrage et Comité de révision</b>	<b>21 000</b>	<b>11 116</b>	<b>36 055</b>
Honoraires de présence	14 000	9 770	17 269
Déplacements et autres	7 000	1 346	18 786
<b>Bureau du syndic</b>	<b>1 126 000</b>	<b>1 189 347</b>	<b>1 078 926</b>
<b>Développement professionnel</b>	<b>361 300</b>	<b>302 592</b>	<b>329 875</b>
<b>Inspection professionnelle et enquête</b>	<b>845 500</b>	<b>924 868</b>	<b>889 070</b>
<b>Comité d'inspection professionnelle</b>	<b>54 000</b>	<b>30 305</b>	<b>34 863</b>
Honoraires de présence	32 000	23 137	21 290
Déplacements et autres	22 000	7 168	13 573
<b>Surveillance de la pratique illégale</b>	<b>579 000</b>	<b>620 309</b>	<b>580 889</b>
<b>Admission, inscription et soutien aux nouveaux membres</b>	<b>1 731 050</b>	<b>1 782 135</b>	<b>1 540 997</b>
<b>Sections régionales</b>	<b>542 000</b>	<b>560 905</b>	<b>531 094</b>
<b>Communications et affaires publiques</b>	<b>1 187 000</b>	<b>1 214 390</b>	<b>1 013 514</b>
<b>Revue Plan</b>	<b>683 000</b>	<b>711 093</b>	<b>689 229</b>
<b>Administration-Finances</b>	<b>2 585 625</b>	<b>2 523 125</b>	<b>2 471 481</b>
	<b>11 554 675</b>	<b>11 988 099</b>	<b>10 879 801</b>
<b>Honoraires de présence/administrateurs</b>			
Président		49 135	49 020
Membres du Comité administratif (sauf le président)		46 167	35 070
Autres administrateurs		62 520	53 955
		<b>157 822</b>	<b>138 045</b>



**Direction**

Daniel Boismenu

**Coordination**

Danielle Frank, ARP  
Geneviève Terreault

**Graphisme**

Michel Dubé



Gare Windsor, bureau 350  
1100, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec) H3B 2S2

[www.oiq.qc.ca](http://www.oiq.qc.ca)